



Faits Chiffres Données 2024

Rapport d'activité Marché du travail et assurance-chômage

Juin 2025



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Abréviations

Ces abréviations sont utilisées dans le présent rapport d’activité pour une meilleure lisibilité.

AC Assurance-chômage	IC Indemnité de chômage	SIPAC Système de paiement de l’assurance-chômage
ACC Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein	ICI Indemnité en cas d’insolvabilité	SPE Service public de l’emploi
ACt Autorité cantonale	INTEMP Indemnité en cas d’intempéries	SUVA Caisse nationale suisse d’assurance en cas d’accidents <i>Schweizerische Unfallversicherungsanstalt</i>
AELE Association européenne de libre-échange	LAA Loi fédérale sur l’assurance-accidents	TC Centre de prestations Marché du travail/ Assurance-chômage du Secrétariat d’État à l’économie SECO
AMOSa Observatoire du marché du travail de Suisse orientale, Argovie, Zoug et Zurich	LACI Loi sur l’assurance-chômage	UE Union européenne
AVS Assurance-vieillesse et survivants	LAMDA Système d’information pour l’analyse des données du marché du travail <i>Labour market data analysis</i>	UP Unités de prestation
CCh Caisse de chômage	LMMT Service de logistique des mesures relatives au marché du travail	VAK Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la principauté du Liechtenstein <i>Verband der öffentlichen Arbeitslosenkassen der Schweiz und des Fürstentums Liechtenstein</i>
CE Contrôles auprès des employeurs	LPP Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	
CII Collaboration interinstitutionnelle	MMT Mesures relatives au marché du travail	
CS AC Commission de surveillance du fonds de compensation de l’assurance-chômage	OACI Ordonnance sur l’assurance-chômage	
DEFR Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche	OMC Organisation mondiale du commerce	
EN RLMM Réseau européen pour la surveillance des marchés du travail régionaux <i>European Network of Regional Labour Market Monitoring</i>	ORP Office régional de placement	
EPT Équivalent plein temps	Passages Association des caisses d’assurance-chômage patronales	
ErfAA Groupe d’échanges d’expériences des caisses de chômage des organisations de travailleurs	PLASTA Placement et statistique du marché du travail (système d’information)	
EURES Réseau européen de coopération entre les services de l’emploi <i>European Employment Services</i>	RHT Réduction de l’horaire de travail	
FA Frais d’administration	SCI Système de contrôle interne	
	SECO Secrétariat d’État à l’économie	

Contenu

5

Éditorial

6

Pour faire court

8

Entrevue avec Helene Budliger Artieda et Martin Godel

14

SIPACfutur

16

Questions relatives à la LACI

18

Coopération européenne

20

Intégration professionnelle

22

Détection des risques innovante

24

Série collaboration TC/organes d’exécution

28

Exercice comptable

30

Aperçu des résultats annuels

31

Versements

38

Pilotage exécution

42

Interventions parlementaires

43

Organigramme TC

44

Organisation TC



Renouvellement, renouveau, changement
Rien n’est permanent, sauf le changement. Les exigences envers le centre de prestations TC sont en augmentation permanente. La transformation numérique et la modernisation des systèmes informatiques représentent les défis principaux. Adapter les processus, les services et les façons de penser est inévitable. Certaines images choisies démontrent le mouvement et le changement, et abordent le sujet de la transformation numérique.

Faits Chiffres Données 2024



Chères lectrices, cher lecteurs

En 2024, le marché du travail suisse a été marqué par le ralentissement conjoncturel. La tendance légèrement haussière du nombre de chômeurs, observée depuis le milieu de l'année 2023, s'est confirmée en 2024. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est ainsi passé de 2,2 % en janvier 2024 à 2,6 % en décembre 2024. Avec une moyenne annuelle de 2,4 %, le taux de chômage 2024 a toutefois été nettement inférieur à la moyenne à long terme.

En 2024, la nette diminution de la demande a particulièrement affecté la production industrielle. Les demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ont donc à nouveau augmenté en cours d'année. Le ralentissement conjoncturel a aussi entraîné un recul du besoin en main-d'œuvre, ce qui a quelque peu atténué la pénurie de main-d'œuvre.

Une place économique forte a besoin d'une offre suffisante en main-d'œuvre appropriée. L'année dernière, TC a co-organisé à Lugano deux conférences internationales sur le thème des besoins en personnel qualifié et du potentiel de la main-d'œuvre nationale. Des représentants d'organisations partenaires provenant de plus de 30 pays ont saisi l'occasion pour discuter de mesures et d'instruments prometteurs pour le marché du travail.

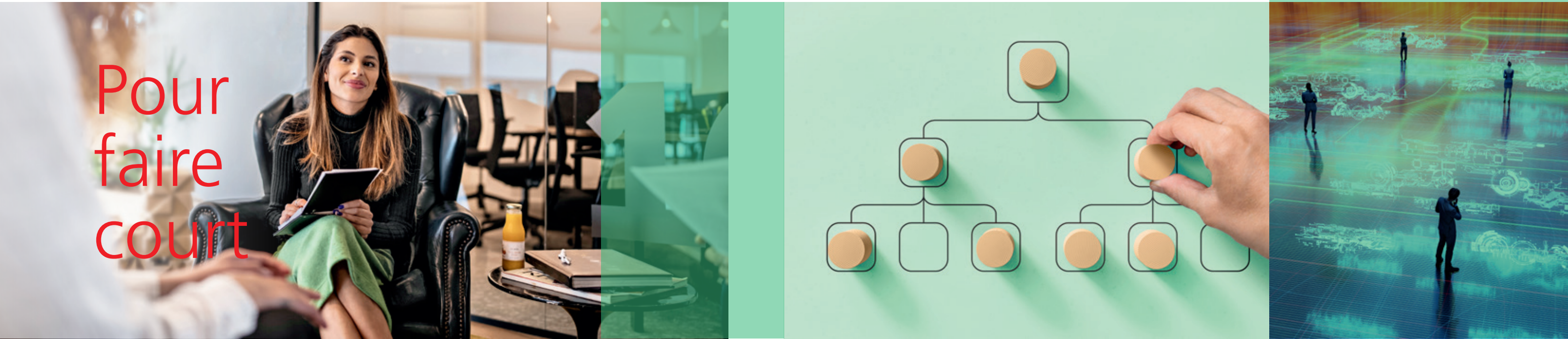
La deuxième étape d'introduction de notre projet phare SIPACfutur, qui vise à renouveler le système de traitement et de paiement des prestations de l'AC, a été menée à bien début juin 2024: les organes d'exécution traitent depuis lors également l'indemnité en cas d'insolvabilité entièrement dans SIPAC 2.0. Nous mettons désormais tout en œuvre pour introduire comme prévu début 2026 le genre de prestation indemnité de chômage.

Dans d'autres domaines également, la numérisation de TC progresse: le service de révision a ainsi recours à des innovations numériques ciblées pour rendre ses processus plus efficaces et transparents, tout en tenant mieux compte des risques. Cette fonction d'assurance au sein de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE) se voit renforcée par le mariage de la technologie et des connaissances spécialisées des collaboratrices et collaborateurs.

Succédant à Oliver Schärli, j'ai pris mes fonctions de chef du centre de prestations TC le 1^{er} septembre 2024. Au cours d'un entretien, Helene Budliger Artieda, secrétaire d'État et directrice du SECO, et moi-même prenons position sur les défis et développements en cours au sein de TC.

Je tiens à adresser à tout le personnel des organes d'exécution et de TC mes sincères remerciements pour leur dévouement et leur professionnalisme au cours de l'année sous revue et de manière générale. Le présent rapport d'activité permettra à toute personne intéressée de mieux saisir les tâches et projets dans le domaine de l'AC et du SPE que nous avons ensemble menés à bien ou fait progresser en 2024.

Martin Godel
Chef Marché du travail et assurance-chômage



Accord ORP/LMMT/ACt 2025 à 2028

En 2024, la négociation du nouvel accord ORP/LMMT/ACt pour les années 2025 à 2028 a constitué l’une des tâches principales relatives au pilotage du service public de l’emploi (SPE). L’accord conclu entre la Confédération et les cantons définit les objectifs de résultats du SPE ainsi que différents instruments tels que l’appréciation de la situation, les sondages auprès de la clientèle et les échanges d’expériences.

La consultation pour ce nouvel accord a révélé que le pilotage par les résultats est très largement accepté. Il en va de même pour les objectifs de résultats concernant les demandeurs d’emploi sans indemnités, qui ont été introduits en 2021. À l’inverse, la proposition la plus controversée du Contrôle fédéral des finances n’a pas été retenue après la consultation en raison de son contenu. Elle visait à sanctionner financièrement les cantons s’acquittant de manière insatisfaisante de leurs tâches d’exécution.

Mise en œuvre de la loi sur la protection des données

Le projet de mise en œuvre dans l’assurance-chômage de la nouvelle loi sur la protection des données, initié en octobre 2022, s’est terminé fin septembre 2024.

Les informations à l’attention des assurés et des autorités d’exécution ont été adaptées afin d’assurer un déroulement de la procédure en matière d’assurance-chômage et de placement public respectueux des droits des personnes concernées.

Les nouveaux formulaires de sécurité prévus pour les projets informatiques ont été introduits dans les processus TC. Ces formulaires ont pour but d’inclure l’aspect de la protection des données dès la conception des projets. En outre, TC a nommé une personne à la fonction de Conseiller à la protection des données (*DatenschutzTC@seco.admin.ch*).

Enfin, le projet a permis d’identifier un besoin dans le domaine de la documentation technique. Celle-ci sera examinée et adaptée dans le cadre d’un nouveau projet.

Thèmes de recherche de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l’AC (CS AC)

La recherche sur le marché du travail constitue l’une des tâches principales de la CS AC.

- En 2024, deux études ont été publiées dans le cadre du concept de recherche de la CS AC. L’étude «Potentiels du conseil à distance» recommande de créer des conditions-cadres pour le conseil à distance, de renforcer les compétences numériques des conseillers en personnel et d’intégrer le Blended counseling, une combinaison de formes de communication numériques et analogiques, dans le processus de conseil, selon les besoins. L’étude «Chômage conjoncturellement neutre en Suisse» estime que le taux de chômage conjoncturellement neutre en Suisse entre janvier 2010 et mars 2020 était d’environ 2,8 %, ce qui confirme en principe les hypothèses précédentes de la planification financière de l’AC.
- Des études sur l’impact des différentes sanctions appliquées par les ORP, sur le chômage et les décisions prises en matière d’emploi du point de vue des ménages, et sur certaines MMT triées sur le volet, seront publiées en 2025.

Mise en œuvre de la «Stratégie SPE 2030»

En 2024, le SECO a travaillé en bonne intelligence avec les organes d’exécution cantonaux pour entamer la mise en œuvre de la «Stratégie du service public de l’emploi (SPE) 2030». L’équipe stratégique s’est réunie à trois reprises à des fins de coordination. En août 2024, les premières données concernant les projets et les mesures de mise en œuvre ont été récoltées. Le rapport s’appuyant sur ces données révèle des progrès mais aussi des lacunes dans la mise en œuvre des objectifs de la stratégie.

Au cours de la première année, pas moins de 57 projets recouvrant dix des douze objectifs stratégiques ont été lancés dans 18 cantons. Ces résultats réjouissants témoignent du déroulement positif de cette première phase de la mise en œuvre. À partir de 2025, un nouveau tableau de bord (résumé graphique) permettra de suivre les derniers développements.

La transformation numérique de l’assurance-chômage: un pas vers l’avenir

Le projet «Processus métier cibles AC/SPE» pose les bases de la transformation numérique du service public de l’emploi (SPE) et de l’assurance-chômage (AC). L’objectif est d’optimiser les processus et d’améliorer l’expérience client.

L’approche méthodologique et itérative du projet repose sur la stratégie numérique de la Confédération et a été saluée par le conseil de numérisation du SECO. L’accent est mis sur les besoins des demandeurs d’emploi, des employeurs et des différents partenaires.

Les résultats de la phase d’initialisation constituent la base nécessaire pour remplacer les systèmes actuels, comme le système d’information en matière de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA), et créer un environnement système orienté vers l’avenir.

Programme d’impulsion: prolongation et introduction des projets porteurs

Dans le cadre du programme d’impulsion lancé en 2019, les cantons testent des approches innovantes pour la réinsertion des demandeurs d’emploi difficiles à placer, en particulier les chômeurs seniors. Les concepts porteurs sont ensuite intégrés durablement dans les structures ordinaires de l’assurance-chômage. Les 35 projets ont pour objectifs d’optimiser le conseil, de développer de nouvelles mesures relatives au marché du travail (MMT), de renforcer un accès aux MMT adapté aux besoins et d’approfondir les relations avec les employeurs et les partenaires de la collaboration interinstitutionnelle. Quatorze projets visent plus particulièrement la mise en place d’offres de job coaching.

Le programme d’impulsion a été prolongé à partir de 2025 et jusqu’au milieu de l’année 2026 pour 24 projets prometteurs afin de pouvoir se décider quant à leur introduction sur la base d’évaluations finales complètes. Les autres projets ont soit déjà été intégrés dans les structures ordinaires, soit été clôturés sans avoir été introduits.

Rapport sur la protection sociale des indépendants

La couverture sociale des indépendants diffère de celle des salariés. Les indépendants ne sont pas soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire ni à l’assurance-accidents obligatoire. Ils ne cotisent pas non plus à l’assurance-chômage (AC). En tant qu’entrepreneurs, ils assument les opportunités et les risques inhérents à leur activité d’indépendants. Le postulat du conseiller national Benjamin Roduit a demandé d’examiner les modalités en vigueur, d’identifier d’éventuelles lacunes et de proposer des mesures adéquates.

Le Conseil fédéral a étudié les trois modèles suivants:

- Une assurance facultative ou obligatoire dans le cadre de l’AC.
- L’intégration dans le régime des allocations pour perte de gain (APG).
- La constitution d’une réserve obligatoire.

Ces trois modèles se sont toutefois heurtés à d’importants obstacles économiques en matière d’assurance et à des difficultés de mise en œuvre. Les mêmes constats sont dressés à l’échelle internationale. Le Conseil fédéral ne voit donc pas de nécessité de proposer des mesures dans ce contexte.

«À nous de saisir les opportunités offertes par la transformation numérique.»

Le 1^{er} septembre 2024, Martin Godel a succédé à Oliver Schärli en tant que chef du centre de prestations TC au SECO. Avec la secrétaire d'État et directrice du SECO Helene Budliger Artieda, il s'exprime sur les défis et développements en cours au sein du TC.

ENTREVUE: ALAN KNAUS

«Le TC effectue des tâches importantes en faveur de nos concitoyennes et concitoyens et fournit des prestations clés pour le bon fonctionnement du marché du travail.»

Helene Budliger Artieda

«Si nous voulons répondre aux exigences de la société, nous devons devenir une organisation numérique.»

Martin Godel

Martin Godel, la direction du SECO est d'avis qu'à long terme, l'organe de compensation de l'assurance-chômage (AC) rattaché au TC ne pourra pas assumer, avec le plafonnement des postes en cours, les compétences clés qui lui reviennent de par la loi. Comment évaluez-vous, en tant que chef du TC, la situation actuelle en matière de ressources dans votre centre de prestations?

Martin Godel: Depuis la dernière réorganisation en 2015, les exigences faites au TC ont sans cesse augmenté. Outre les grands projets de modernisation des systèmes informatiques centraux de l'AC, la transformation numérique de prestations et processus transversaux doit se poursuivre. Par le passé, nous avons pour cela souvent externalisé, ce qui était coûteux; nous voulons rectifier le tir et davantage recourir à l'internalisation. Nous devons en effet veiller à préparer l'AC et le service public de l'emploi (SPE) à la transformation numérique; dans l'intérêt des demandeurs d'emploi et des employeurs. Pour cela, nous aurons besoin de nettement plus de ressources que ce qu'autorisait à ce jour le plafonnement des postes.

Helene Budliger Artieda, comment jugez-vous, en tant que directrice du SECO, l'évolution du TC ainsi que celle des tâches qui lui incombent dans les domaines de l'AC et du SPE?

Helene Budliger Artieda: Je ne peux qu'imaginer le sentiment lié à une perte d'emploi ou l'attente du versement d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou d'insolvabilité. Le TC remplit à cet égard une mission étatique cruciale. Et je constate que le personnel du TC est intrinsèquement motivé. Mais le sondage mené auprès du personnel montre que tous les feux ne sont pas au vert au sein du TC. Avec Martin Godel et l'équipe de conduite du TC, nous avons donc pris des mesures concrètes. Ce qui m'a beaucoup aidé, c'est de rencontrer au cours des trois assemblées organisées, des personnes qui ont communiqué de manière ouverte et constructive. J'admire leur résilience. Pour des projets très exigeants, dont évidemment «SIPACfutur», elles ne jettent pas l'éponge malgré de nombreuses critiques et quelques revers. Bien au contraire, elles tiennent bon, formulent des propositions et se (re)mettent au travail. Des collègues de cette trempe, il y en a au sein du TC; dans les moments décisifs, ils ont répondu présents en assumant encore plus de responsabilités. Je leur en suis vivement reconnaissante.

Monsieur Godel, avec la révision à la hausse du plafonnement des postes pour l'organe de compensation de l'AC, quels objectifs devront être atteints concrètement?

Martin Godel: Le TC doit relever des défis extraordinaires, notamment dans la transformation numérique. Pour mener à bien les projets clés et nous acquitter de tâches toujours plus nombreuses, nous avons davantage recouru à des

«Une analyse de l'exploitation, lancée l'an dernier, nous permettra de planifier durablement et de poursuivre notre développement.»

Martin Godel



«Notre priorité absolue est désormais de mettre en œuvre et de terminer le projet «SIPACfutur» sur la base de la nouvelle planification.»

Helene Budliger Artieda

mandataires externes. Avec la révision du plafonnement des postes, nous développons les ressources internes requises pour la reprise de l'exploitation des prestations dans SIPAC 2.0, le nouveau système de traitement et de paiement des prestations de l'AC, et consolidons les compétences en planification et en pilotage. Nous réduirons ainsi progressivement la dépendance vis-à-vis des mandataires externes, ce qui renforcera notre autonomie.

Madame Budliger Artieda, soutenez-vous les efforts du centre de prestations TC pour plus d'internalisation, donc pour plus de ressources et de savoir-faire à l'interne?

Helene Budliger Artieda: C'est au cours de l'une de ces assemblées que j'ai entendu parler pour la première fois de ce déséquilibre entre collaborateurs internes et conseillers externes. Le TC fournit des prestations centrales à la population de notre pays. Nous devons garder la main sur le traitement des affaires courantes et ne pas le déléguer. Pour moi, ce renforcement des structures du TC est prioritaire. D'où mon engagement personnel auprès des décideurs pour la réalisation imminente de la première étape de l'internalisation.

Monsieur Godel, avec quelles mesures le TC souhaite-t-il combler le manque de ressources constaté?

Martin Godel: Dans un premier temps, les fonctionnalités requises servant à garantir le fonctionnement de l'exploitation ont été identifiées. Une demande d'augmentation de 52 postes à plein temps a été déposée auprès de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS AC) en octobre 2024 et a été approuvée. Dans un deuxième temps, une analyse de l'exploitation, lancée l'an dernier par la CS AC et la direction du SECO, fournira une base décisionnelle claire sur les besoins en postes supplémentaires. Cette analyse nous permettra de planifier durablement et de poursuivre notre développement.

Le projet clé «SIPACfutur» se trouve dans sa phase finale. L'introduction du genre de prestation crucial Indemnité de chômage (IC) est prévue pour janvier 2026. Monsieur Godel, le projet «SIPACfutur» tient-il le cap?

Martin Godel: Le retard identifié dans la réalisation du genre de prestation IC et les mesures d'amélioration définies pour l'introduction du système global ont nécessité une nouvelle planification de SIPAC 2.0. À la mi-novembre 2024, nous avons recruté en la personne de Peter Geissbühler et d'Arthur Hugener, de la société Eraneos, un nouveau binôme expérimenté pour diriger le projet global. Je suis certain que grâce à l'engagement de tous – personnel des caisses de chômage inclus – le projet «SIPACfutur» sera mené à bien dans les délais avec l'introduction de l'IC. Nous travaillons

d'arrache-pied à la mise en place de l'organisation d'assistance et d'exploitation temporaire requise pour SIPAC 2.0.

Madame Budliger Artieda, vous vous êtes fortement engagée pour «SIPACfutur» depuis l'automne 2023, et vous avez vous-même pris temporairement en main les rênes du projet. Qu'est-ce qui vous tenait alors particulièrement à cœur?

Helene Budliger Artieda: En tant que projet informatique clé de la Confédération, «SIPACfutur» est suivi de près. Ainsi, à l'été 2023, le directeur du Contrôle fédéral des finances a attiré mon attention sur le fait que le succès du projet était menacé, voire fortement menacé, dans certains domaines. J'ai alors procédé aussi vite que possible à certains changements au sein de la direction du projet, épaulant les prestataires au sein du TC, et restant à l'écoute des parties prenantes internes et externes. Mon but était de remettre le projet sur les rails et d'apaiser les tensions. Si j'ai dû reprendre les rênes, c'était plutôt une solution d'urgence: à ce moment-là, le chef du TC d'alors a décidé de relever un nouveau défi professionnel, et la Chancellerie fédérale a imparti des obligations au rôle de mandant pour les projets clés liés aux technologies de l'information et de la communication. Sans l'important appui du groupe d'accompagnement auquel j'ai recouru sous la direction de la cheffe d'état-major du domaine de direction, et sans l'appui de nombreuses personnes au sein du TC et celui de la secrétaire générale du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR, cette charge supplémentaire inattendue n'aurait guère été gérable. Mais nous avons fait bloc, et tout le monde a apporté sa contribution.

Monsieur Godel, qu'attendez-vous de l'introduction du nouveau système SIPAC 2.0 quant à l'objectif de transformation numérique de l'AC?

Martin Godel: SIPAC 2.0 réduira les délais de traitement et les taux d'erreurs et améliorera la conformité. Les utilisateurs seront guidés à travers le nouveau système avec des processus harmonisés, sans ruptures de la chaîne médiatique ni redondances. Parmi les avantages de SIPAC 2.0 figurent des services en ligne aux assurés et la gestion numérisée des données entrantes et sortantes. Cela réduira, à moyen et long terme, la charge administrative pour les organes d'exécution et les assurés.

La CS AC a adopté en 2023 la «Stratégie SPE 2030» en tant que jalon important pour le TC. Monsieur Godel, qu'est-ce qui a déjà pu être entamé et réalisé l'an dernier quant à la vision esquissée et aux objectifs stratégiques?

Martin Godel: Pour la mise en œuvre de la «Stratégie SPE 2030», nous prévoyons un processus participatif similaire à celui pour le développement de la stratégie. Depuis juin 2024, de concert avec les cantons, nous recensons dans tout

le pays tous les projets et mesures en cours en attribuant les 12 objectifs stratégiques. Fin 2024, 57 projets ont été enregistrés dont la direction est parfois assumée par les cantons, et parfois par le TC. Deux tiers concernent le champ d'impact «Placer au centre, individualiser et professionnaliser le conseil personnalisé aux personnes en recherche d'emploi». Ce n'est pas surprenant puisqu'une tâche clé du SPE est d'encourager la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi grâce à des conseils personnalisés adaptés à leurs besoins. Dans l'ensemble, le nombre et les contenus des projets et mesures sont réjouissants pour le TC. Dans la mise en œuvre avec les cantons, nous sommes sur la bonne voie.

«La stratégie SPE, ambitieuse, ne peut déployer ses effets que si nous tirons tous à la même corde, de concert avec les autorités d'exécution cantonales et les partenaires sociaux.»

Helene Budliger Artieda

Madame Budliger Artieda, qu'est-ce qui vous tient particulièrement à cœur lors de la mise en œuvre de la «Stratégie SPE 2030»?

Helene Budliger Artieda: Ce projet ambitieux ne peut déployer ses effets que si nous tirons tous à la même corde, de concert avec les autorités d'exécution cantonales et les partenaires sociaux. Mais les besoins et attentes des demandeurs d'emploi et des employeurs doivent toujours être le point de départ. La stratégie ne saurait être un tigre de papier, et nous devons tous la concrétiser en lui insufflant de la vie.

L'accord ORPILMMT/ACT, qui était auparavant en vigueur, est arrivé à échéance fin 2024 et a dû être renouvelé. Monsieur Godel, y a-t-il eu des nouveautés fondamentales à cet égard?

Martin Godel: Le pilotage, axé sur les résultats, des organes d'exécution par l'organe de compensation est inchangé. Le nouvel accord prévoit une adaptation de la mesure des résultats à la «Stratégie SPE 2030». Pour les personnes à faible employabilité, on met davantage l'accent sur la réinsertion durable plutôt que sur la réinsertion rapide.

Et pour terminer: Madame Budliger Artieda et Monsieur Godel, quelle est votre vision pour l'évolution à moyen et long terme du centre de prestations TC?

Helene Budliger Artieda: Le TC est un centre de compétence essentiel pour le marché du travail et l'assurance-chômage. Il est donc au service de nos concitoyennes et concitoyens. Avec nos partenaires en charge de l'exécution, nous devons proposer des services de qualité. Notre priorité est d'apporter une contribution clé à la prévention et à la lutte contre le chômage et d'encourager la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi.

Martin Godel: Si nous voulons répondre à l'avenir aux exigences actuelles de la société, nous devons devenir une organisation numérique. Car c'est en continuant à faire progresser la transformation numérique à tous les niveaux que le TC fournira le meilleur service aux assurés, aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, mais aussi à nos partenaires dans les organes d'exécution.



Les initiatives stratégiques de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi, notamment la stratégie informatique et la stratégie SPE 2030, continuent de se concentrer sur l'optimisation et le renouvellement des processus et des technologies numériques, afin de pouvoir proposer des services modernes, efficaces et adaptés aux besoins des clients.

La deuxième introduction partielle de SIPAC 2.0 est mise en œuvre

Depuis juin 2024, les indemnités en cas d’insolvabilité sont également prises en charge par le nouveau système de traitement et de paiement SIPAC 2.0. L’organisation du projet «SIPACfutur», adaptée durant le deuxième semestre 2024, donne la priorité aux tâches qui concernent la mise en production de la prestation Indemnité de chômage prévue pour début 2026.

CLAUDIA SCHNIDER KNUTTI



Organisation du projet «SIPACfutur»
de gauche à droite:
Arthur Hugener: chef de projet global
Reto Reinmann: chef de projet global suppléant pour les questions techniques
Elisabeth Bosshart: déléguée du mandant de projet
Peter Geissbühler: chef de projet global
Fabian Rühlé: chef de projet global suppléant pour les questions de communication et de gestion des changements organisationnels

Sous la direction de TC, le projet «SIPACfutur» déploie en plusieurs étapes, avec SIPAC 2.0, une solution globale intégrée pour le traitement et le paiement des prestations de l’assurance-chômage. L’objectif est de remplacer le système informatique SIPAC 1.0 utilisé depuis plus de trente ans par l’assurance-chômage (AC) par une solution moderne et durable.

Il était important pour la suite de la mise en œuvre que l’introduction partielle de l’ICI soit un succès.

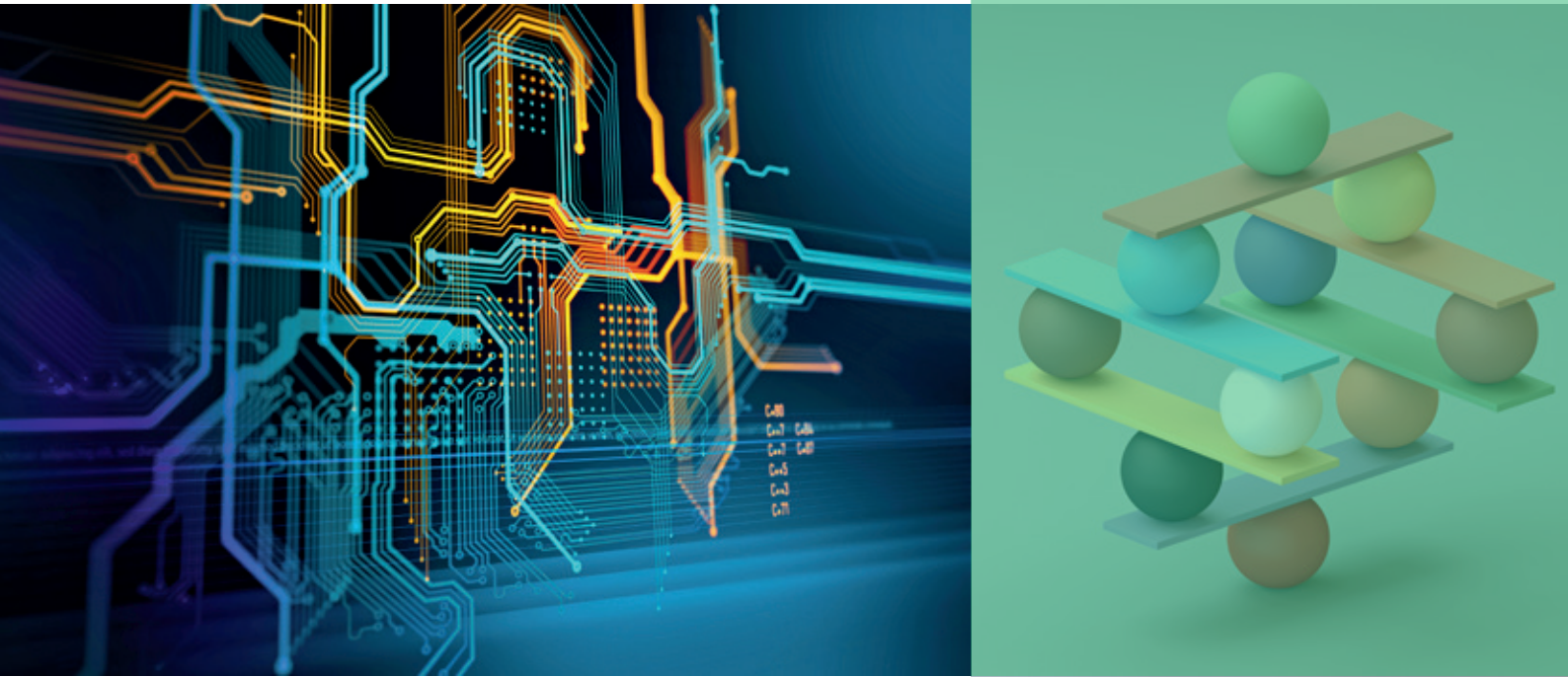
Réfléchir aux expériences et les utiliser

L’équipe du projet «SIPACfutur» a réfléchi aux expériences issues de la première introduction partielle, qui concernait les genres de prestation Indemnités en cas de réduction de l’horaire de travail (RHT) ou en cas d’intempéries (INTIMP) et de l’application opérationnelle en découlant. Outre des améliorations pour la RHT et l’INTIMP, l’introduction partielle de l’indemnité en cas d’insolvabilité (ICI) a pu être

effectuée, en juin 2024, de manière optimale et dans les délais.

L’introduction partielle de l’ICI a permis les retours et conclusions positifs suivants:

- livraison dans les délais par le fournisseur;
- tests efficaces et résolution rapide des problèmes;
- la collaboration avec les délégués des caisses de chômage (CCh) et les autorités cantonales (ACt) au niveau du pilotage et de la direction a bien fonctionné et a amené une réelle plus-value;
- les simulations effectuées dans les CCh genevoises, lucernoises et zurichoises ont permis de vérifier l’utilisation de SIPAC 2.0 avant sa mise en production et d’en assurer la sécurité, grâce à des cas réels d’ICI;
- l’INFOCompact mensuel a été très apprécié, car il donnait des informations sur les résultats, les défis et les étapes à venir sous une forme condensée. Les entretiens intenses menés avec les organes d’exécution ont aidé à mieux se comprendre mutuellement et à élaborer des solutions;
- les formations dispensées dans le cadre de l’introduction des ICI ont reçu les éloges des CCh. Dans les contenus de cours, l’accent a été mis sur le travail avec des données



transférées et de leurs possibles problématiques. Les outils de formation et le manuel d’application ont été jugés très utiles;

- grâce à une liste de contrôle pour la mise en œuvre et le contrôle des tâches, les CCh ne sont pas les seules à s’être préparées. Les mesures d’introduction, par exemple dans le projet partiel Migration et dans la comptabilité, ont également pu être réalisées comme prévu. La décision de mise en service a pu être prise grâce notamment aux 25 réponses écrites des CCh publiques, qui confirmaient leur volonté d’utiliser SIPAC 2.0 pour les ICI.

Lors du déploiement de l’ICI, la phase intensive de suivi s’est déroulée dans le calme et a pu être réduite. Depuis août 2024, les genres de prestation RHT, INTIMP et ICI ont été transférés à l’organisation de base de TC. Outre l’organisation centrale du support chez TC, le soutien décentralisé auprès des organes d’exécution est indispensable.

Nouveau mandant

Martin Godel a pris la succession d’Oliver Schärli le 1^{er} septembre à la tête du centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage, ce qui implique également le rôle de mandant dans le cadre du projet «SIPACfutur». Depuis le 30 mai 2024, Elisabeth Bosshart assume le rôle de déléguée du mandant, fonction qu’elle assumera jusqu’à la fin fructueuse du projet.

Passage de témoin à la tête du projet

À la suite du déploiement réussi de l’ICI, la direction du SECO a décidé d’effectuer un changement à la tête du projet, afin de créer une nouvelle dynamique et d’obtenir des améliorations dans la gouvernance du projet. Depuis la mi-novembre 2024, Peter Geissbühler et Arthur Hugener de la société Eraneos sont responsables de la gestion globale du projet. Deux responsables suppléants complètent la direction: Fabian Rühlé, jusque là responsable de la CCh d’Argovie, a rejoint TC le 1^{er} septembre 2024 et est responsable des domaines

thématiques Communication et Gestion du changement. Pour les questions techniques, Reto Reinmann de NOVO Business Consultants AG soutient le projet du côté de TC.

Priorités pour le genre de prestations Indemnité de chômage

En août 2024, la Commission de surveillance du fonds de compensation de l’assurance-chômage a approuvé la nouvelle planification nécessaire.

L’introduction partielle de l’IC est la plus exigeante en comparaison avec tous les autres genres de prestation, car le nombre de cas, d’assurés et d’utilisateurs est beaucoup plus important que pour les genres de prestations déjà introduits. De plus, de multiples aspects doivent être pris en compte pour la détermination des droits et des indemnités conformément aux bases légales.¹

Pour l’introduction de l’IC prévue en janvier 2026, le pilotage et la direction du projet se concentrent sur les priorités, qui doivent notamment garantir la réussite de cette introduction. Cela inclut les conditions à mettre en place pour l’exploitation et le soutien technique.

¹ Les ordres de grandeur se trouvent aux pages 34–37, parts de marché des caisses de chômage, colonne paiement.

Une législation réfléchie pour assurer la sécurité juridique

La démocratie directe et indirecte suisse est unique et nous devons la préserver. Dans ce but, l'État sur lequel elle repose doit avoir une législation solide et une jurisprudence claire.

CORINNE HOFER

Une activité importante de l'administration fédérale, notamment de TC, est l'élaboration de projets de lois et d'ordonnances. Ce travail législatif requiert un travail de réflexion conséquent et nécessite que les objectifs à atteindre soient connus, afin qu'ils puissent être intégrés de manière appropriée dans les bases légales.

Une bonne législation apporte sécurité juridique et stabilité.

L'élaboration d'une nouvelle loi demande du temps, car de nombreux acteurs différents sont impliqués dans le processus législatif. Afin de garantir la sécurité juridique et la stabilité, deux éléments essentiels pour un État, il est souhaitable que les dispositions légales restent valables le plus longtemps possible et qu'elles reflètent un large consensus. Avant qu'un projet de loi soit transmis au Parlement, il est soumis à une consultation nationale, ainsi qu'à des consultations des offices de l'administration fédérale.

L'Office fédéral de la justice joue un rôle important dans ce processus, en veillant à ce que les principes fondamentaux de l'État et l'uniformité de la législation soient préservés. Une loi peut être mise en vigueur par le Conseil fédéral seulement une fois que le Conseil national et le Conseil des États se sont accordés sur le libellé et que la population a donné son accord, c'est-à-dire que le projet de loi n'a pas fait l'objet d'un référendum ou que le peuple s'est prononcé en faveur du projet lors d'une votation. La démocratie est exigeante; elle rend pourtant heureux!

En 2024, TC a suivi deux procédures législatives en cours et six modifications d'ordonnances. Au premier semestre 2024, une révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) a été soumise au vote final du Parlement et une autre est entrée en vigueur. Les travaux préparatoires avaient déjà commencé au printemps 2022.

L'adoption des motions 16.3884 Bühler et 20.3665 Müller sont à l'origine de ces révisions partielles. En effet, si une motion est adoptée, le Conseil fédéral est tenu de prendre des mesures, de présenter un projet d'acte ou de rendre compte des dispositions prévues pour sa mise en œuvre dans un délai de deux ans. Dans le cas de ces deux objets, une révision de la LACI était nécessaire. La mise en œuvre de la motion Bühler étant soumise à une pression temporelle et politique importante, une révision distincte de la loi a dû être entamée.

Motion Bühler

La motion Bühler demandait un soutien rapide pour les entreprises formatrices touchées par les réductions de l'horaire de travail, afin que les formateurs puissent continuer à encadrer les jeunes en formation au sein de l'entreprise. La révision partielle de la LACI en réponse à la motion Bühler a été votée à l'unanimité par les deux chambres et adoptée en janvier 2024. La LACI et les modifications correspondantes de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) sont entrées en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

Motion Müller

La révision partielle de la LACI en réponse à la motion Müller vise à clarifier les fondements juridiques et à rendre le système d'indemnisation des frais d'administration des caisses de chômage (CCh) plus efficace et plus transparent. Outre des modifications d'ordre formel, la révision partielle comprend des modifications matérielles, notamment la possibilité élargie de participer à des stages professionnels et des bases pour l'échange de données. Le projet de loi a été voté à l'unanimité par les deux chambres et adopté en juin 2024. Les modifications devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Les résultats réjouissants des votes au Parlement concernant nos révisions partielles de la LACI attestent la qualité du travail et la confiance dans l'administration. Une fois que les dispositions légales sont adoptées par le Parlement, le Conseil

fédéral doit les concrétiser au niveau de l'ordonnance. Pour mettre en œuvre les mesures introduites en réponse à la motion Müller, trois ordonnances (ordonnance sur l'assurance-chômage, ordonnance sur les systèmes d'information et ordonnance sur l'indemnisation des caisses de chômage) doivent être modifiées.

Ordonnance sur l'indemnisation des caisses de chômage

L'ordonnance sur l'indemnisation des caisses de chômage doit être soumise à une révision totale, car plus de la moitié des articles de l'ordonnance actuelle doivent être adaptés. Selon les conclusions de l'avis de droit commandé, le contenu des accords de prestation actuels conclus entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche et les CCh doit être principalement réglé par voie d'ordonnance, afin de répondre aux critères de transparence et de sécurité juridique.

La démocratie est exigeante; elle rend pourtant heureux!

Parallèlement aux travaux relatifs à l'ordonnance, des directives concrétisant la mise en œuvre au niveau de la loi et de l'ordonnance doivent être élaborées. Elles sont essentielles pour le travail des organes d'exécution. Outre les révisions de la loi et les travaux d'adaptation au niveau de l'ordonnance qui s'y rapportent, de nombreuses modifications d'ordonnances ont été entreprises en 2024.

Obligation d'annoncer les postes vacants

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2023, les autorités cantonales compétentes disposaient d'un accès au système d'information servant au placement public (PLASTA), sur la base de la loi fédérale sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer

les postes vacants. Afin de permettre la poursuite de l'activité de contrôle au-delà du 31 décembre 2023, le Conseil fédéral a décidé de pérenniser le droit d'accès durable à PLASTA des autorités de contrôle par le biais d'une modification de l'ordonnance sur le service de l'emploi. La nouvelle version de l'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} août 2024. La liste des genres de professions soumis à l'obligation d'annonce doit être actualisée chaque année. L'ordonnance modifiée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Prolongation de la durée maximale de l'indemnité en cas de RHT

Le 19 juin 2024, le Conseil fédéral a décidé de prolonger la durée maximale de perception de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) de 12 à 18 mois. L'ordonnance modifiée entre en vigueur le 1^{er} août 2024 et s'applique jusqu'au 31 juillet 2025.

Autres objets

En plus de piloter les révisions d'actes législatifs, TC soutient les commissions parlementaires et les autres offices fédéraux lorsqu'ils traitent d'affaires en lien avec l'AC, la LACI ou la loi sur le service de l'emploi.



TC: Coopération internationale via échange de bonnes pratiques

En septembre, TC a coorganisé à Lugano deux conférences internationales sur le thème des besoins en personnel qualifié et du potentiel de la main-d’œuvre nationale. Ces conférences spécialisées ont réuni des représentants d’organisations partenaires provenant de plus d’une trentaine de pays.

DORIT GRIGA

Contrairement à ses cinq pays voisins, le service public de l’emploi (SPE) en Suisse ne fait actuellement pas partie du réseau européen des services publics de l’emploi. Afin de rester informé des défis majeurs, des tendances actuelles et, surtout, des solutions prometteuses pour le marché du travail, l’engagement de TC dans des réseaux et associations internationaux est d’autant plus précieux.

Le réseau European Network réunit des connaissances approfondies en matière de politique économique, SPE, et recherche appliquée sur le marché du travail.

L’un des réseaux dans lesquels TC s’engage depuis de nombreuses années est le réseau European Network on Regional Labour Market Monitoring (EN RLMM), dont le siège est à Francfort-sur-le-Main. Ce réseau regroupe actuellement des membres de 32 pays européens, actifs dans les SPE, les universités ou les instituts spécialisés dans le marché du travail.

Christian Müller, responsable du secteur Prestations transversales au TC, apprécie particulièrement ce réseau pour la richesse de son expertise, qui couvre les domaines de la recherche, de la politique économique, du SPE ainsi que de l’analyse appliquée du marché du travail. Dans l’objectif d’apporter une contribution suisse dans ce contexte, TC s’est associé à l’Université de la Suisse italienne pour organiser la conférence annuelle du réseau EN RLMM en 2024 à Lugano.

Un autre partenaire international de TC est l’association World Association of Public Employment Services (WAPES), qui englobe cinq grandes régions du monde. Comme pour le réseau EN RLMM, la collaboration au sein de WAPES Europe vise à améliorer l’efficacité des mesures de politique de l’emploi en partageant les meilleures pratiques.

Les objectifs et intérêts des deux réseaux étant étroitement liés, il s’est avéré pertinent d’organiser conjointement la conférence annuelle du réseau EN RLMM et la conférence régionale de WAPES Europe à Lugano. Ainsi, en collaboration avec l’organisation partenaire du service public de l’emploi des Pays-Bas, TC a élaboré un programme pour cette conférence régionale et l’a proposé pour mise en œuvre à WAPES Europe.

Expertise, réseautage et visibilité

La proposition a suscité un vif intérêt auprès de WAPES Europe. Dans la foulée, TC a donc coorganisé du 4 au 6 septembre 2024, deux conférences spécialisées sur le thème des besoins en personnel qualifié et du potentiel de la main-d’œuvre nationale, réunissant environ 120 participants issus de plus d’une trentaine de pays. Les conférences ont offert aux participants un regard approfondi sur des mesures innovantes du marché du travail, une présentation des outils d’anticipation des besoins en personnel qualifié, ainsi qu’un renforcement des échanges et collaborations au sein de groupes mixtes. Et, Petrus ayant veillé sur la météo, les personnes présentes ont pu profiter d’une vue imprenable sur l’un des plus beaux lacs du Tessin.



Dans les coulisses du plénum: au premier rang, les coorganisateur de l’événement WAPES Europe, Niels Lieman, service public de l’emploi néerlandais (à gauche) et Dorit Griga, TC (à droite).

Intégration des personnes avec statut de protection S

Le Conseil fédéral souhaite augmenter le taux d'activité des personnes bénéficiant du statut de protection S afin d'alléger la charge sur l'aide sociale et de permettre aux personnes concernées de contribuer à la reconstruction de leur pays après leur retour.

FABIENNE DUCRY ET DANIEL KELLER

L'un des objectifs clés du Conseil fédéral est de renforcer l'intégration professionnelle des personnes bénéficiant du statut de protection S. Cette démarche vise non seulement à maintenir leur employabilité en vue d'un éventuel retour, mais aussi à leur permettre, grâce à des qualifications renforcées ou nouvellement acquises, de contribuer à la reconstruction de leur pays. Par ailleurs, ces mesures visent à réduire la dépendance à l'aide sociale.

Dans cette perspective, le Conseil fédéral a fixé, le 1^{er} novembre 2023, l'objectif d'augmenter le taux d'activité des personnes sous statut S à 40 % d'ici à fin 2024 et à 45 % d'ici à fin 2025.

Mesures nationales

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil fédéral a pris connaissance, le 8 mai 2024, d'un ensemble de mesures élaborées par le Secrétariat d'État aux migrations, en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, ainsi que les partenaires sociaux et les cantons.

En soutien à ces initiatives, le Département fédéral de justice et police a nommé un délégué à l'intégration professionnelle. Son rôle est de renforcer les liens avec les entreprises, de faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles et d'améliorer le placement des intéressés par le service public de l'emploi (SPE).

Journée d'impulsion pour l'intégration professionnelle

Le 20 juin 2024, 150 cadres et experts des services cantonaux de promotion de l'intégration, des services sociaux et du SPE ont participé à la première Journée nationale d'impulsion sur l'intégration des réfugiés dans le marché du travail. Des représentants du monde économique et des réfugiés ont également donné leur avis.

Les participants se sont engagés à :

- améliorer la collaboration entre les autorités concernées;
- consolider le rôle du SPE;
- améliorer la coordination et le financement des mesures d'intégration;
- renforcer la communication.

Une deuxième Journée d'impulsion est prévue en 2025, afin d'échanger sur les enseignements tirés et de poursuivre l'amélioration durable de l'intégration professionnelle des personnes en quête de protection.

L'un des objectifs clés du Conseil fédéral est de renforcer l'intégration professionnelle des personnes bénéficiant du statut de protection S.

Intégration des femmes ukrainiennes dans le marché du travail

La Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage a mandaté l'Université de Neuchâtel pour mener une étude sur l'intégration professionnelle des réfugiées en provenance d'Ukraine. L'analyse a mis en évidence plusieurs défis majeurs: la reconnaissance des diplômes étrangers, des compétences linguistiques limitées, des perspectives d'avenir incertaines et des contraintes sociales comme la garde des enfants.

L'étude a également révélé que la coordination étroite entre les services cantonaux d'intégration et le SPE est essentielle pour une intégration rapide. Un renforcement de la collaboration interinstitutionnelle, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, pourrait apporter des améliorations supplémentaires.



Il s'agit d'augmenter le taux d'activité des bénéficiaires du statut de protection S. Cela allégera la charge sur l'aide sociale et améliorera l'employabilité des personnes concernées en vue de leur retour au pays.

La modernisation à l'avant-plan

Le service de révision du TC améliore l'efficacité et la transparence de ses processus ainsi que leur orientation sur les risques par des innovations numériques ciblées. Allier technologie moderne et connaissances pointues des collaborateurs est le fondement d'une fonction d'assurance de précision.

VIVIANA ZITOLA ET DIEGO ARRIAGADA

L'année dernière, le service de révision du TC a réalisé des progrès significatifs en matière de numérisation et d'analyse des données. Le développement ciblé de procédures de contrôle basées sur des données répond ici au mandat politique de renforcer la protection des fonds publics et de lutter systématiquement contre les abus. L'administration assume ainsi sa responsabilité vis-à-vis de la politique et de la société. L'accent a été mis sur l'optimisation des processus internes et externes ainsi que sur l'amélioration des mécanismes d'identification et de surveillance des risques. Il convient de souligner les succès obtenus dans les domaines de la stratégie de révision et de l'utilisation affûtée de méthodes analytiques basées sur les données.

La technologie moderne ne déploie pleinement ses effets que grâce à l'expérience des collaborateurs.

Les paiements ont été examinés sous l'angle de la proportionnalité et de la plausibilité en étroite collaboration avec le Contrôle fédéral des finances. En outre, des mécanismes ont été mis au point pour détecter précocement les schémas flagrants. Ces mesures renforcent la surveillance, améliorent l'identification des risques et permettent une évaluation plus précise des risques financiers.

Identification des risques grâce à l'analyse des données

Le développement de nouvelles stratégies de détection des risques basées sur les données en réponse aux nombreux signalements d'abus lors de la pandémie COVID-19 a été une étape essentielle. Ces stratégies permettent d'identifier spécifiquement les entreprises présentant un risque accru d'abus.

Les méthodes ont été développées en 2024 et constituent la base des futurs audits¹ axés sur les risques. Elles sont utilisables

dans tous les domaines et couvrent tous les genres de prestations de l'assurance chômage, y compris les indemnités de chômage ou les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, d'intempérie et d'insolvabilité.

L'apprentissage automatique pour l'analyse des risques

L'apprentissage automatique, en tant que pan de l'intelligence artificielle, joue un rôle central. C'est surtout l'apprentissage supervisé qui est utilisé: des données historiques avec des résultats connus (par exemple des cas d'abus confirmés) entraînent des modèles qui identifient les entreprises à risque sur la base de caractéristiques telles que le montant de l'indemnisation, l'appartenance à un secteur ou des différences régionales.

La sélection ciblée de variables pertinentes est essentielle. Les analyses montrent que les données géographiques et économiques, notamment l'appartenance à un secteur et les codes postaux, ont une influence considérable sur l'évaluation des risques. L'utilisation de tels modèles améliore l'évaluation des risques et permet des contrôles circonscrits, ce qui accroît l'efficacité et permet de détecter les abus à un stade précoce.

Succès dans la lutte contre les abus concernant la RHT

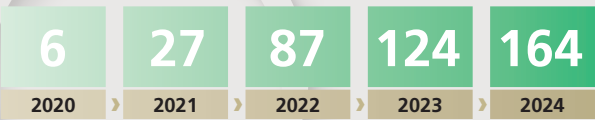
La lutte contre les abus concernant l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) continue de donner des résultats concrets. Jusqu'en 2024, 1173 des 2249 signalements d'abus reçus ont fait l'objet d'un examen approfondi. Dans 114 cas (9 %), des abus ont été prouvés, ce qui a entraîné des demandes de restitution pour un total d'environ 164 millions de francs. Les autres signalements ont pu être clôturés grâce à des procédures d'audit analytiques sans contrôle sur place.

L'apprentissage automatique s'accompagne d'une sélection orientée sur le risque, basée sur des critères dérivés empiri-

quement. Les contrôles actuels portent sur 4662 entreprises. Ils reposent en partie sur des audits et pour le reste sur des méthodes analytiques. Jusqu'à présent, 66 entreprises ont été contrôlées et trois cas d'abus ont été découverts, donnant lieu à des demandes de restitution pour un montant de 10 millions de francs.

Les méthodes d'analyse basées sur les données aideront à l'avenir à réaliser des contrôles plus ciblés et plus efficaces. L'introduction de ces nouvelles stratégies représente une avancée significative dans la lutte contre les abus.

Demandes de restitution à la suite d'abus (en millions de francs)



Le gestionnaire des audits allie sécurité, efficacité et transparence dans un seul outil.

Le gestionnaire des audits, une plate-forme centrale

L'introduction du gestionnaire des audits a constitué un jalon important de la numérisation. Cette plate-forme centrale permet aux collaborateurs d'accéder à une base de données de révision complète, dans laquelle toutes les données sont collectées, traitées et évaluées. Le gestionnaire

des audits allie sécurité, efficacité et transparence. Les résultats des révisions peuvent être documentés efficacement et échangés en toute sécurité avec les cantons.

Cette numérisation de bout en bout garantit non seulement une protection élevée des données, mais aussi une gestion centralisée et transparente des informations pertinentes. En 2024, plusieurs révisions des offices régionaux de placement ont été menées avec succès via cet outil, ce qui souligne sa valeur ajoutée.

L'avenir grâce à l'innovation numérique

L'apprentissage automatique et les méthodes d'analyse basées sur les données offrent de grandes opportunités pour améliorer l'identification des risques et augmenter l'efficacité. Néanmoins, la contribution des collaborateurs reste indispensable. Le développement et l'application de solutions numériques reposent en grande partie sur leur expérience et leur expertise. Combiner technologie moderne et expérience pratique permet de prendre des décisions éclairées et de mieux comprendre les relations complexes.

Le service de révision du TC mise de manière sélective sur les innovations numériques afin d'optimiser continuellement son travail. L'utilisation optimisée des possibilités techniques renforce le service de révision dans sa fonction d'assurance dans l'assurance chômage et le service public de l'emploi.

¹ Orienté sur les risques signifie dans ce contexte servant à la détection des abus.

Des indicateurs de pilotage modernes pour les ORP, les cantons et le TC

Combien de jours s'écoulent entre l'inscription et le premier entretien de conseil? Quelle part des candidats proposés obtiennent un engagement? Quelles sont les sanctions les plus fréquentes et qui n'a encore jamais bénéficié d'une mesure relative au marché du travail (MMT)? Les cantons, comme le TC, souhaitent pouvoir consulter rapidement toutes les données importantes. Ensemble, nous avons donc développé de nouveaux cockpits.

BRIGITTE BÜRGE, SAMUEL KOST, AGATHA THÜRLER

Ce qui a débuté en 2022 par des travaux de base chronophages a porté ses fruits en 2024: le projet «Indicateurs de pilotage ORP/LMMT 2.0» avait pour but de fournir aux cantons et à la direction du TC des indicateurs de pilotage pertinents et comparables, de qualité élevée et sous une forme conviviale. Désormais, des indicateurs sont mis à disposition dans LAMDA, le système d'information pour l'analyse des données du marché du travail, sous forme de rapports standard et de cockpits (résumés graphiques) pour chaque champ d'activité du service public de l'emploi (SPE), à savoir le conseil, le placement, le contrôle et les MMT.

Un cockpit global regroupant les principaux indicateurs, de même qu'un autre cockpit sur l'utilisation des eServices, complètent l'offre. Désormais, des explications pour chaque indicateur peuvent être consultées directement dans le cockpit (sous forme d'hypercards). Afin de pouvoir tenir compte des besoins des cantons, et pour tirer parti de leur expertise, deux groupes de travail ont été formés. Le premier était chargé de la définition des indicateurs, le second, du design des cockpits.

Pour chaque indicateur, la définition est affichée dans une fenêtre intrusive.

Agy Thürler (canton des Grisons), Brigitte Bürge (canton d'Argovie) et Samuel Kost (TC), qui supervisait les groupes en tant que responsable de produit, ont d'emblée fait partie des deux groupes. Retour sur leur collaboration.

Des attentes diverses

Brigitte Bürge: Le cockpit précédent était, pour moi, peu pertinent et obsolète sur le plan visuel. Regrouper des données était assez pénible. Chaque mois, j'exportais plusieurs

rapports et devais les retraiter pour obtenir une vue claire de chiffres évocateurs et de visualisations pour notre canton. Je voulais réduire cette charge de travail et disposer dans les cockpits LAMDA d'indicateurs de pilotage pertinents pour nous. Ayant déjà participé à des projets similaires, mes attentes étaient assez élevées. Et je dois dire qu'elles ont été largement dépassées.

Agy Thürler: Pour moi, l'important était de contribuer à façonner un outil simple mais performant pour une utilisation quotidienne par les cadres et de le remettre à l'exploitation ordinaire. Mon attente était aussi que nous collaborions de manière constructive et productive entre les divers domaines spécialisés, donc entre spécialistes informatiques, collaborateurs scientifiques du TC et experts du SPE provenant de cantons de taille et de structure organisationnelle différentes. Ce qui m'a fortement impressionnée est la manière dont nous avons agi en bonne intelligence, sans se soucier de qui venait de tel ou tel canton, le partage de notre expertise avec le groupe de travail et le respect de nos votes.

Samuel Kost: Avant de commencer, j'avais des doutes sur notre capacité à développer un outil pouvant vraiment être utilisé partout. Je craignais aussi que certaines personnes soient sur la retenue et se focalisent sur leur développement personnel si les desiderata ne pouvaient pas tous être pris en compte par le projet. Je suis d'autant plus heureux que les cockpits soient accueillis si positivement. La collaboration au sein des groupes était certainement décisive. J'ai toujours pu compter sur le fait qu'Agy et Brigitte partagent leur avis en toute franchise ou réfléchissent parfois à voix haute, ce qui a fait avancer les discussions. Cela vaut bien sûr aussi pour les autres membres des groupes.

Brigitte Bürge: La collaboration au sein du projet a été empreinte d'estime, et les discussions au sein du groupe ont été passionnantes et riches en enseignements. J'ai beaucoup aimé comment Samuel a expliqué certains tenants et aboutis-

sants. Je n'ai jamais eu l'impression que nos avis ou souhaits n'étaient pas pris au sérieux. De plus, j'ai trouvé très intéressant de voir comment d'autres cantons travaillent.

Les limites de la collaboration

Agy Thürler: L'échange d'expériences a bien fonctionné malgré les réunions en ligne relativement courtes. Il va de soi qu'il est toujours difficile de répondre à tous les besoins d'un groupe d'intérêt si diversifié composé de tant de spécialistes. Mais cela permet aussi de mieux comprendre les différences et d'être plus ouvert aux demandes des autres.

Brigitte Bürge: Les réunions étaient plutôt courtes, mais il a fallu parfois y consacrer quand même pas mal de temps, ce qui était délicat à concilier, particulièrement si l'on voulait participer aux deux groupes. Mais cela en a vraiment valu la peine.

Samuel Kost: De temps à autre, j'ai négligé le fait que la participation à un tel projet signifie, pour les participants des cantons, une charge de travail supplémentaire parfois délicate à gérer. Pour tel ou tel aspect partiel, les avis divergeaient et à la séance suivante, je reprenais à nouveau toutes les variantes. J'ai alors réalisé que personne ne peut approfondir de telles questions dans le moindre détail, et que nous, du TC, devons simplement trancher. Je crois que beaucoup de personnes en ont été soulagées.

Résultat et perspectives

Agy Thürler: Le produit final dépasse de loin ce que j'en attendais. L'application est intuitive et grâce aux fenêtres intruses, il est toujours facile de savoir sur quelles données reposent les indicateurs. Je me demande quels moyens technologiques seront utilisés à l'avenir au quotidien par le SPE, et je me réjouis si je peux apporter ma pierre à l'édifice.

Brigitte Bürge: Les Hypercards et la base de connaissances sont très utiles, surtout pour nous qui sommes les interlocuteurs des utilisateurs au niveau de l'exécution dans les cantons. Si l'occasion se présente, j'aimerais bien à nouveau participer à un tel projet.

Samuel Kost: J'espère sincèrement que ce n'était qu'un début et que nous allons pouvoir moderniser ensemble, au fur et à mesure, d'autres outils en procédant ainsi.

«Le produit final que nous utilisons aujourd'hui dépasse de loin mes attentes.»

Agy Thürler

Photo ci-dessus, de gauche à droite:

Agy Thürler travaille depuis 1996 auprès de l'Office de l'industrie, de l'artisanat et du travail du canton des Grisons, et depuis 2002 au secteur Coordination SPE, où elle répond des projets et la qualité des données, d'AMOSA et d'EURES.

Brigitte Bürge est employée depuis 2013 par l'Office de l'emploi du canton d'Argovie et, depuis 2020, se charge de tous les sujets liés aux applications spécialisées du SPE dans le domaine ORP/LMMT/ACT.

Samuel Kost travaille depuis 2012 au sein du groupe Pilotage et Aide à la décision du TC, dans le domaine des accords ORP/LMMT/ACT et CCh; il gère les services LAMDA pour le SPE et l'AC.



Informations complémentaires 2024

Compte d'exploitation

Taux de chômage	2.4 %	2.0 %		
Chômeurs inscrits (moyenne annuelle)	112 563	93 536		
01.01.–31.12.	2024*	2023*	Différence	%
Cotisations salariales	8084.6	7867.7	216.9	2.8
Dommages-intérêts	4.4	4.5	–0.1	–2.2
./. Amortissements des cotisations	–18.2	–16.5	1.7	10.3
Cotisations assurés et employeurs	8070.8	7855.7	215.1	2.7
Confédération	584.3	568.6	15.7	2.8
Participation financière de la Confédération COVID-19	6.1	529.7	–523.6	–98.8
Participation financière de la Confédération	590.4	1098.3	–507.9	–46.2
Cantons	194.8	189.5	5.3	2.8
Contributions des pouvoirs publics	785.2	1287.8	–502.6	–39.0
PRODUITS	8856.0	9 143.5	–287.5	–3.1
Indemnités de chômage	5 106.4	3 939.3	1 167.1	29.6
Indemnités journalières non soumises AVS	22.3	23.8	–1.5	–6.3
Allocations familiales	62.5	51.8	10.7	20.7
Cotisations AVS, SUVA et LPP	738.3	572.3	166.0	29.0
./. Cotisations assurés AVS, SUVA et LPP	–398.4	–308.7	89.7	29.1
./. Participations employeurs aux stages professionnels	–1.9	–1.9	0.0	0.0
./. Participations AI aux indemnités journalières	–0.1	0.0	0.1	0.0
Indemnités de chômage	5 529.0	4 276.6	1 252.4	29.3
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	221.3	581.0	–359.7	–61.9
Indemnités en cas d'intempéries	15.3	14.6	0.7	4.8
Indemnités en cas d'insolvabilité	52.0	42.2	9.8	23.2
./. Recettes indemnités en cas d'insolvabilité	–6.0	–11.0	–5.0	–45.5
Indemnités en cas d'insolvabilité	45.9	31.2	14.7	47.1
Mesures relatives au marché du travail	651.5	560.5	91.0	16.2
./. Participations des cantons aux frais de cours	–8.7	–8.9	–0.2	–2.2
Mesures relatives au marché du travail	642.8	551.5	91.3	16.6
CHARGES DES PRESTATIONS DIRECTES	6 454.3	5 455.0	999.3	18.3
Indemnisation accords bilatéraux	264.1	203.0	61.1	30.1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION I	2 137.5	3 485.5	–1 348.0	–38.7
Frais d'administration des caisses de chômage	212.5	210.4	2.1	1.0
Frais d'administration des cantons	455.5	464.3	–8.8	–1.9
Frais d'administration de la centrale de compensation	23.2	22.7	0.5	2.2
Frais d'administration de l'organe de compensation	115.5	106.1	9.4	8.9
./. Participation de la Confédération à l'informatique de l'organe de compensation	–19.8	–18.5	1.3	7.0
Frais d'administration de l'organe de compensation	95.7	87.6	8.1	9.2
Frais d'administration	786.9	784.9	2.0	0.3
Résultat de l'intérêt des caisses de chômage	0.1	0.1	0.0	0.0
Résultat de l'intérêt de l'organe de compensation	70.1	38.9	31.2	80.2
Résultat de l'intérêt de la centrale de compensation	4.5	4.8	–0.3	–6.3
Résultat d'évaluation	2.3	13.5	–11.2	–83.0
Résultat financier	77.0	57.4	19.6	34.1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION II	1 427.5	2 757.9	–1 330.4	–48.2
Autres résultats	–1.4	–4.7	–3.3	–70.2
Résultats non incorporés à la période	7.4	7.0	0.4	5.7
Résultats extraordinaires	6.0	2.2	3.8	172.7
RÉSULTAT	1 433.6	2 760.2	–1 326.6	–48.1

* La somme des montants arrondis ne correspond pas à la somme arrondie.

Bilan

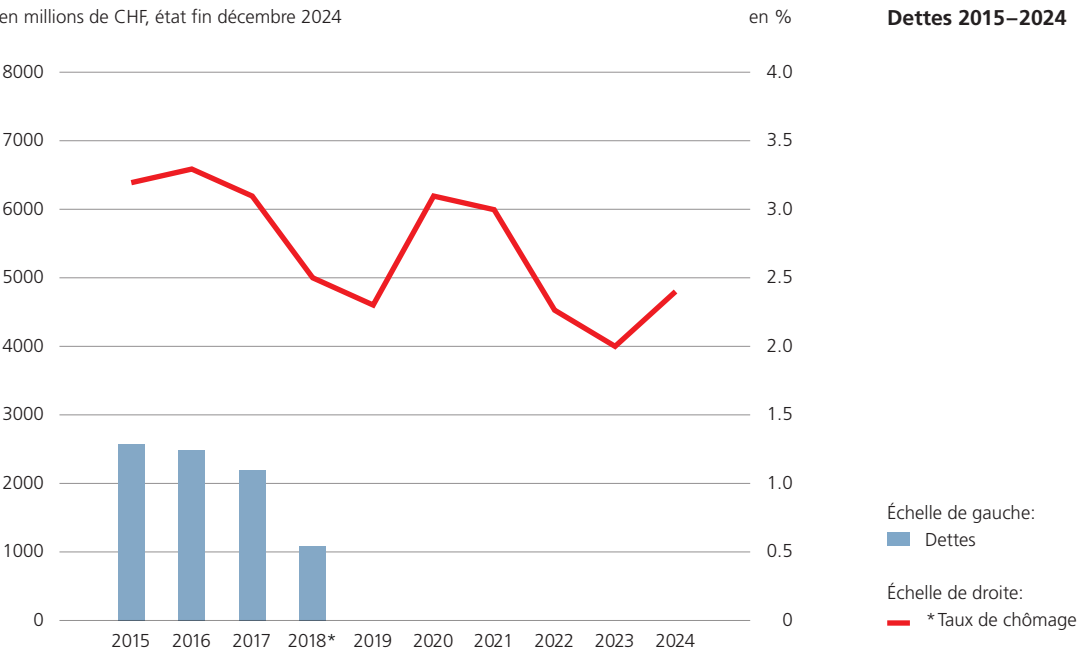
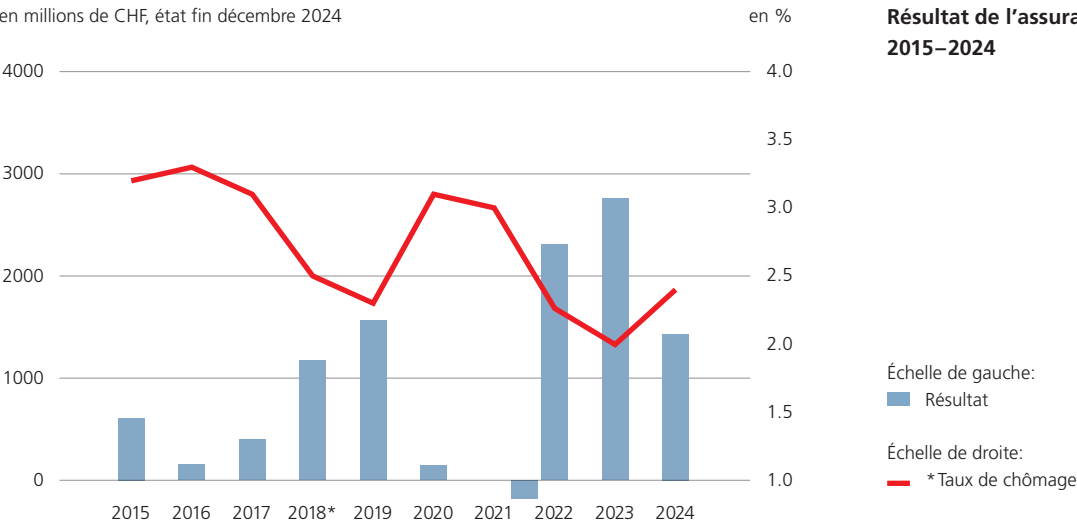
	2024*	2023*	Différence	%
au 31.12.				
Actifs				
Liquidités des caisses de chômage	244.8	193.2	51.6	26.7
Liquidités de l'organe de compensation	930.6	1020.9	-90.3	-8.8
Placements à court terme de l'organe de compensation	6450.0	4150.0	2300.0	55.4
Liquidités et placements	7625.4	5364.1	2261.3	42.2
Créances diverses des caisses de chômage	190.0	170.4	19.6	11.5
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	49.2	43.4	5.8	13.4
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	98.9	88.7	10.2	11.5
Créances stages professionnels	0.6	0.6	0.0	0.0
Créances envers les cantons	194.8	189.5	5.3	2.8
Créances diverses de l'organe de compensation	0.4	24.5	-24.1	-98.4
Créances de l'organe de compensation envers la centrale de compensation	718.1	1048.8	-330.7	-31.5
Retenue de la centrale de compensation	0.0	112.7	-112.7	-100.0
Créances accords bilatéraux	12.6	11.4	1.2	10.5
Créances et avoirs	1264.6	1690.0	-425.4	-25.2
Comptes de régularisation actifs	165.1	179.7	-14.6	-8.1
ACTIF CIRCULANT	9055.2	7233.8	1821.4	25.2
Immobilisations corporelles mobilières des caisses de chômage	4.0	3.5	0.5	14.3
Immobilisations corporelles mobilières de l'organe de compensation	9.0	10.4	-1.4	-13.5
Immobilisations corporelles	12.9	13.9	-1.0	-7.2
ACTIF IMMOBILISÉ	12.9	13.9	-1.0	-7.2
TOTAL ACTIFS	9068.1	7247.8	1820.3	25.1
PASSIFS				
Engagements des caisses de chômage	37.3	28.1	9.2	32.7
Engagements de l'organe de compensation	23.5	18.7	4.8	25.7
Engagements accords bilatéraux	261.1	210.3	50.8	24.2
Engagements à court terme	321.9	257.1	64.8	25.2
Provisions fondées sur l'art. 29 LACI	49.4	43.7	5.7	13.0
Provisions insolvabilité	98.9	88.7	10.2	11.5
Provisions stages professionnels	0.7	0.7	0.0	0.0
Provisions prestations directes	292.5	0.0	292.5	0.0
Provisions diverses des caisses de chômage	13.4	13.1	0.3	2.3
Provisions de l'organe de compensation	69.6	61.9	7.7	12.4
Autres dettes à court terme	524.4	208.1	316.3	152.0
Comptes de régularisation passifs	7.4	1.8	5.6	311.1
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	853.7	467.0	386.7	82.8
Prêts de trésorerie portant intérêt	0.0	0.0	0.0	0.0
FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME	0.0	0.0	0.0	0.0
FONDS ÉTRANGERS	853.7	467.0	386.7	82.8
Capital propre Fonds de l'AC au 01.01.	6780.8	4020.6	2760.2	68.7
Résultat comptable	1433.6	2760.2	-1326.6	-48.1
CAPITAL PROPRE FONDS DE L'AC AU 31.12.	8214.4	6780.8	1433.6	21.1
TOTAL PASSIFS	9068.1	7247.8	1820.3	25.1

Concernant le compte de résultats et le bilan
Au moment de la publication du présent rapport d'activité, le Contrôle fédéral des finances n'avait pas encore fini de réviser la clôture de l'exercice annuel 2024.

* La somme des montants arrondis ne correspond pas à la somme arrondie.

Résultat et dettes

Par rapport à l'année précédente, le taux de chômage a augmenté de 0,4 %, ce qui explique notamment l'excédent de recettes inférieur de 1326,6 millions de francs par rapport à 2023. Le compte annuel de l'assurance-chômage affiche un bénéfice de 1433,6 millions de francs.

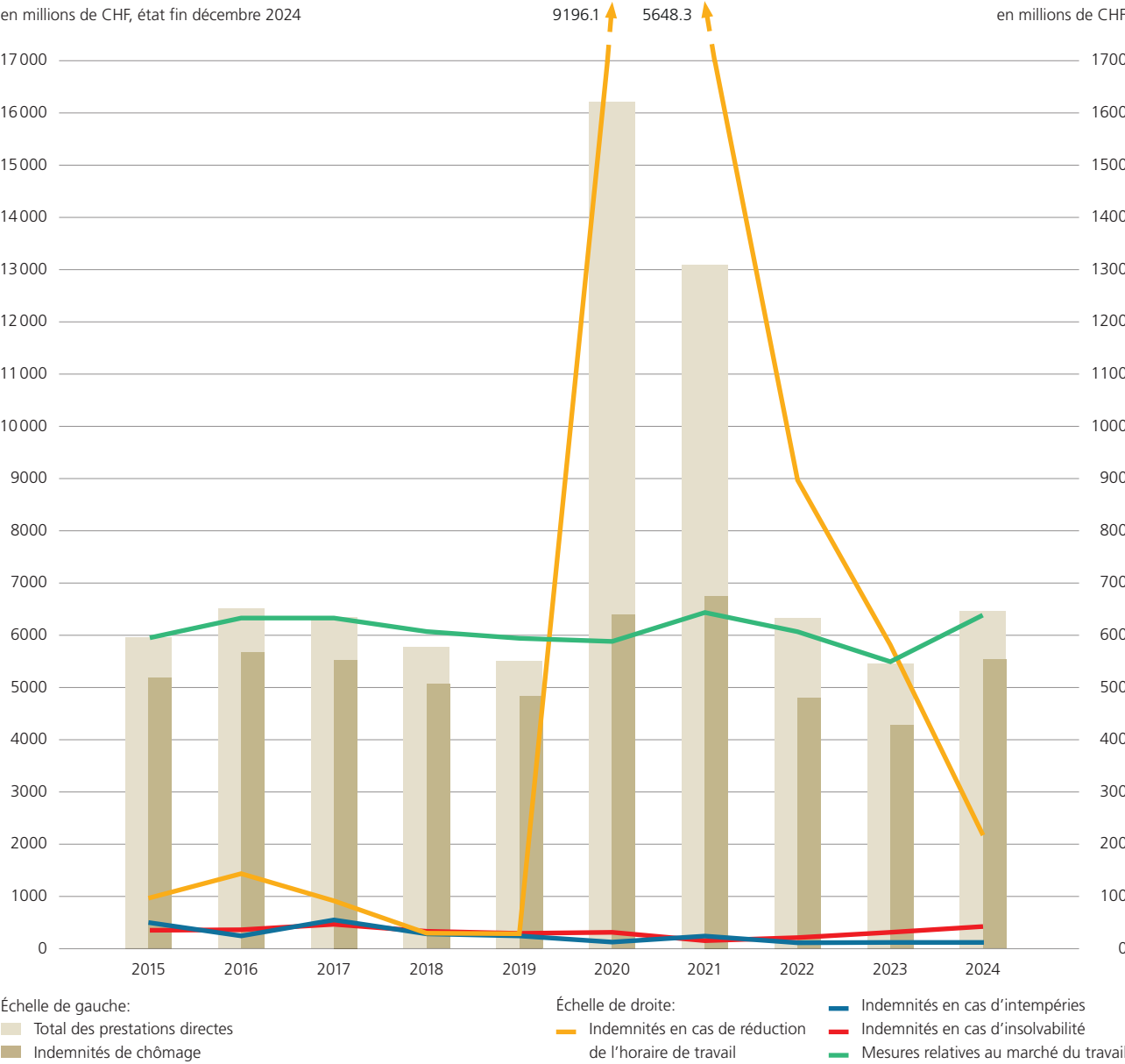


* Adaptation du taux de chômage aux nouveaux chiffres relatifs à la population active issus du regroupement (pooling) réalisé sur la base des données du relevé structurel de 2015 à 2017 concernant la vie active de la population. Ces nouveaux chiffres (recalculés jusqu'à janvier 2017) remplacent donc les chiffres relatifs à la population active établis sur la base du relevé structurel concernant la vie active réalisé de 2012 à 2014.

Évolution des prestations directes

Par rapport à l'année précédente, les indemnités de chômage ont augmenté de 1,3 milliard de francs (+29,3 %), les coûts pour les mesures relatives au marché du travail, de 91,3 millions de francs (+16,6 %), les indemnités en cas d'intempéries, de 0,7 million de francs (+ 4,8 %) et les indemnités en cas d'insolvabilité, de 14,7 millions de francs (+47,1 %). Au total, 221,3 millions de francs ont été versés au titre de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), dont plus que 6,1 millions de francs pour des paiements rétroactifs pour les vacances et les parts de jours fériés au titre de l'indemnité en cas de RHT datant de la crise COVID-19. Par rapport à l'année précédente, les indemnités en cas de RHT ont diminué de 359,7 millions de francs.

S'agissant des genres de prestations mentionnés, des provisions à hauteur de 292,5 millions de francs au total ont été constituées pour la première fois en 2024 afin de répartir la charge sur les périodes de rattachement. Ces provisions sont comprises dans les montants présentés, qui démontrent une augmentation des dépenses de l'assurance-chômage. Sur les 292,5 millions de francs, 150,2 millions de francs concernent les indemnités de chômage, y compris les cotisations sociales des employeurs et des employés. Les indemnités en cas de RHT, les indemnités en cas d'intempéries et les indemnités en cas d'insolvabilité ont été provisionnées pour un total de 52,6 millions de francs. En outre, des provisions d'un montant de 89,7 millions de francs ont été constituées pour les mesures relatives au marché du travail.

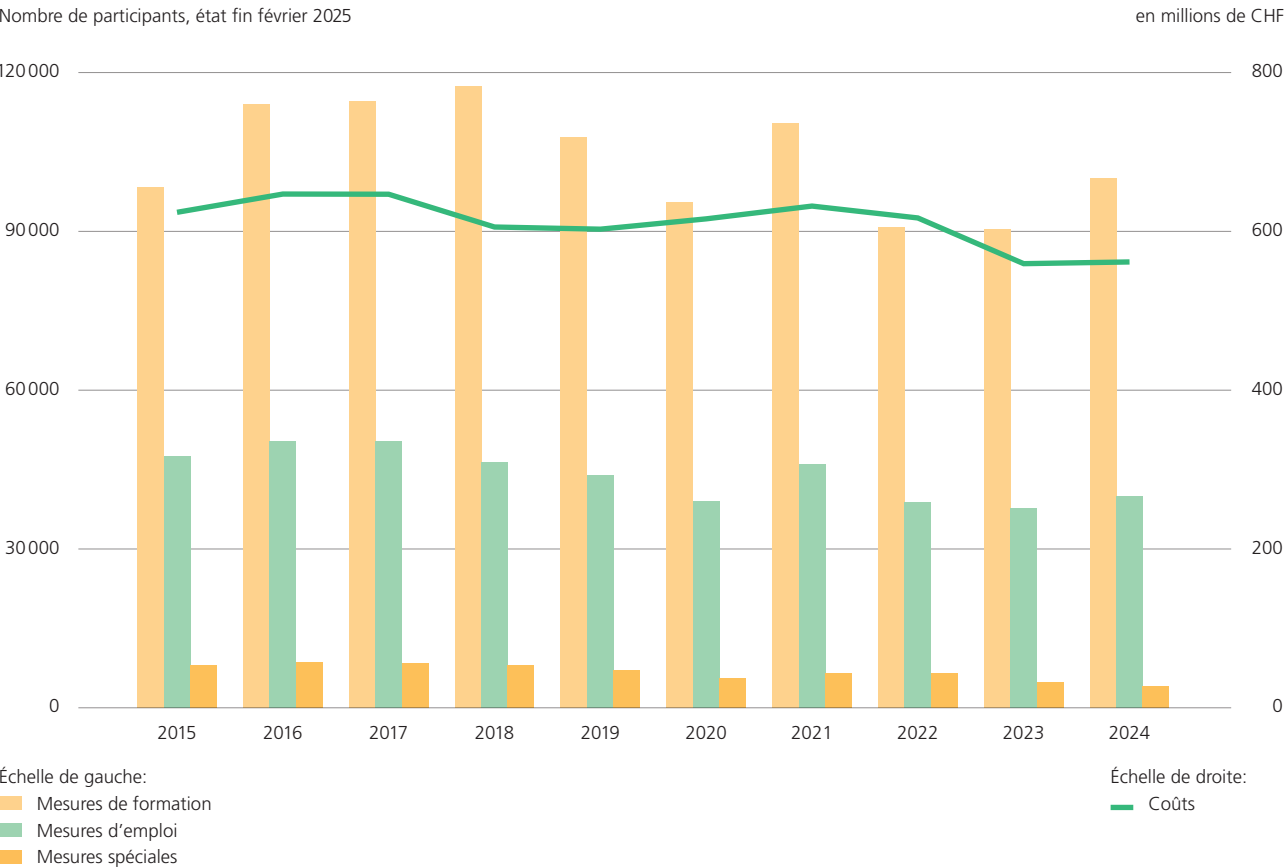


Mesures relatives au marché du travail

Participants et coûts

En 2024, 122 416 personnes ont participé à des mesures relatives au marché du travail, soit une augmentation de 10 218 participants, ou 9,1 %, par rapport à l'année précédente. Toutefois, le nombre de participants a moins augmenté que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits,

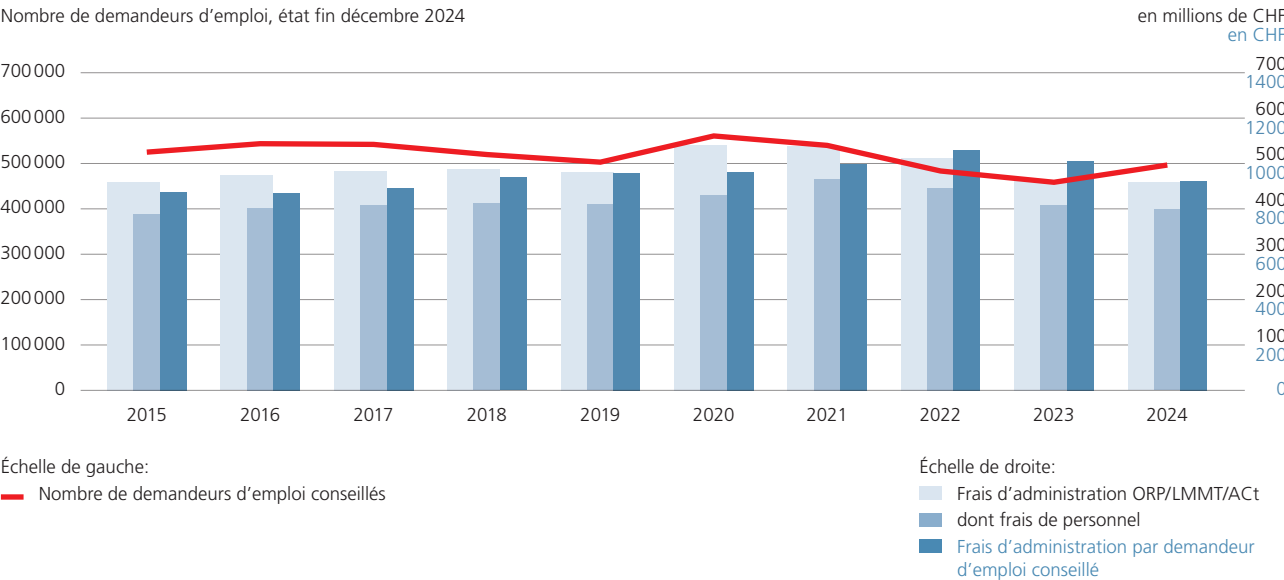
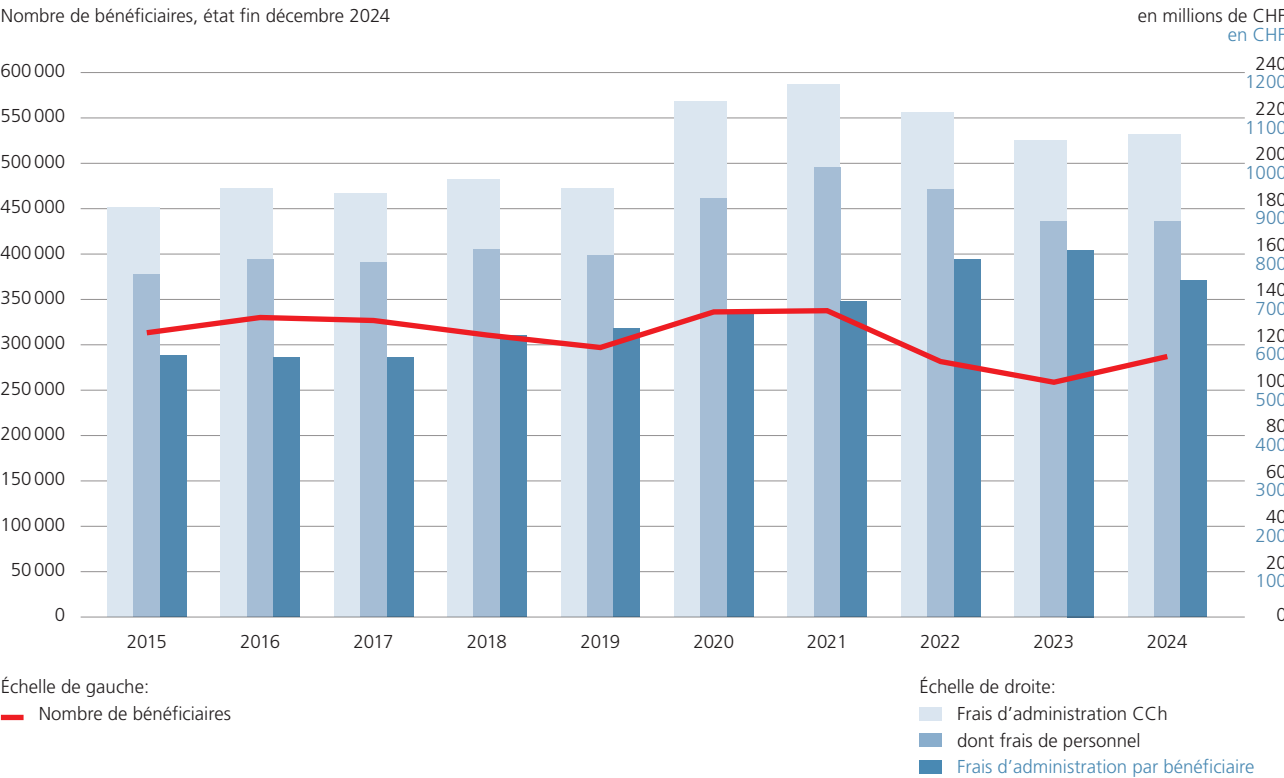
lequel s'est monté à 15,3 % au cours de la même période. Les frais occasionnés par ces mesures se sont élevés à 561 millions de francs, ce qui représente pour l'assurance-chômage une augmentation d'environ 2 millions de francs par rapport à 2023.



Frais d'administration de l'assurance-chômage

Le total des frais d'administration pour l'exécution de l'assurance-chômage est quasiment identique à celui de l'année précédente. S'agissant du pourcentage des frais d'administration des caisses de chômage et des organes d'exécution cantonaux, il n'a que peu évolué. Le nombre de

bénéficiaires a augmenté de 10,7 % à 287 103 personnes et celui des demandeurs d'emploi bénéficiant de conseils, de 8,3 %. Comme les années précédentes, ce sont les frais de personnel qui ont pesé le plus dans le total des frais d'administration (plus de 80 %).



Parts de marché des caisses de chômage

Les parts de marché des caisses de chômage témoignent de la diversité des caisses dans le système suisse de l’assurance-chômage.

Paielements d’indemnités de chômage 2024

État fin février 2025, résultats par période de contrôle

Caisse	Nombre de bénéficiaires	Indemnités journalières	Montant brut	Déductions	Allocations	Paieement	%
TOTAL*	287 103	27 102 873	5 051 682 361	524 806 604	62 160 227	4 589 035 984	100.00
60 UNIA	81 621	7 671 063	1 399 802 902	144 925 899	17 506 786	1 272 383 789	27.73
22 VD	28 625	2 830 902	556 138 365	70 580 618	8 707 403	494 265 150	10.77
01 ZH	22 571	2 060 610	469 291 743	47 241 246	3 047 173	425 097 671	9.26
02 BE	18 389	1 668 960	286 295 348	26 899 928	3 448 225	262 843 645	5.73
25 GE	13 090	1 450 528	294 543 965	40 332 186	5 349 909	259 561 688	5.66
19 AG	13 695	1 281 737	238 751 557	21 335 695	2 270 563	219 686 425	4.79
17 SG	13 117	1 202 854	201 628 609	18 829 582	2 740 348	185 539 375	4.04
57 SYNA	10 069	956 161	171 128 818	17 443 629	2 182 391	155 867 581	3.40
12 BS	7 261	735 072	142 014 693	14 362 814	2 110 236	129 762 115	2.83
20 TG	8 786	810 007	132 972 829	12 436 925	1 339 154	121 875 058	2.66
10 FR	7 326	659 079	116 606 668	10 915 439	1 838 168	107 529 397	2.34
03 LU	7 722	647 970	116 274 317	10 599 482	1 138 081	106 812 917	2.33
13 BL	6 231	593 557	112 005 400	9 805 476	787 716	102 987 641	2.24
23 VS	7 679	642 456	105 366 659	10 139 378	1 561 426	96 788 707	2.11
09 ZG	3 356	334 320	88 758 987	7 729 841	784 308	81 813 455	1.78
58 OCSV	5 764	508 595	90 171 042	10 902 048	1 698 699	80 967 693	1.76
11 SO	5 316	477 763	82 303 327	7 698 547	698 656	75 303 435	1.64
24 NE	4 484	463 077	79 458 025	7 015 403	914 763	73 357 385	1.60
47 OCST	5 415	502 142	78 795 921	6 745 024	675 122	72 726 019	1.58
35 Syndicom	1 969	199 348	42 668 739	4 487 980	444 725	38 625 484	0.84
18 GR	3 648	235 116	37 592 206	3 947 867	449 538	34 093 877	0.74
14 SH	2 164	204 615	35 224 723	3 262 505	456 805	32 419 023	0.71
21 TI	2 136	202 034	34 159 324	2 960 557	241 323	31 440 090	0.69
05 SZ	1 708	144 978	34 228 186	3 017 919	202 293	31 412 560	0.68
44 SIT	1 648	179 665	32 632 112	4 564 083	785 502	28 853 531	0.63
15 AR	1 103	98 241	16 364 610	1 516 830	180 328	15 028 108	0.33
06 OW/NW	1 081	82 886	15 284 255	1 488 870	157 862	13 953 247	0.30
26 JU	980	91 327	14 748 675	1 251 281	192 493	13 689 888	0.30
08 GL	742	65 439	10 199 290	922 670	59 778	9 336 397	0.20
49 IP Porrentruy	525	51 962	7 966 009	656 658	95 919	7 405 270	0.16
04 UR	546	38 701	6 313 996	620 467	77 653	5 771 182	0.13
16 AI	146	11 711	1 991 056	169 758	16 881	1 838 179	0.04
Total VAK	181 902	17 033 938	3 228 516 816	335 081 282	38 771 083	2 932 206 617	63.90
Total ErfAA	106 486	10 016 973	1 815 199 535	189 068 663	23 293 225	1 649 424 098	35.94
Total Passages	525	51 962	7 966 009	656 658	95 919	7 405 270	0.16

* La somme des montants arrondis ne correspond pas à la somme arrondie.
En raison des changements de caisse des bénéficiaires au cours de l’année,
le nombre total des bénéficiaires de toutes les caisses de chômage
est supérieur au total affiché.



Paielements d’indemnités en cas de réduction de l’horaire de travail 2024

État fin février 2025, résultats par période de décompte

Caisse	Nombre d’entreprises	Paieement	Remboursement AVS	Total	%
TOTAL*	1 471	166 203 167	15 694 990	181 898 157	100.00
17 SG	99	19 167 577	1 878 430	21 046 008	11.57
02 BE	175	18 828 665	1 748 619	20 577 284	11.31
03 LU	152	15 588 605	1 484 598	17 073 203	9.39
24 NE	125	12 837 083	1 171 391	14 008 474	7.70
26 JU	56	11 914 279	1 086 361	13 000 640	7.15
01 ZH	99	11 599 897	1 107 285	12 707 182	6.99
49 IP Porrentruy	41	9 650 716	856 583	10 507 299	5.78
11 SO	68	9 524 325	892 348	10 416 673	5.73
22 VD	58	7 980 519	746 516	8 727 035	4.80
19 AG	92	6 862 572	669 166	7 531 738	4.14
23 VS	56	6 098 042	572 893	6 670 935	3.67
20 TG	85	5 935 816	580 600	6 516 415	3.58
60 UNIA	54	5 504 688	509 825	6 014 513	3.31
10 FR	44	4 367 587	428 311	4 795 898	2.64
47 OCST	30	4 156 376	388 406	4 544 781	2.50
13 BL	42	3 991 598	392 681	4 384 280	2.41
21 TI	20	2 699 928	258 087	2 958 015	1.63
05 SZ	20	1 522 601	148 541	1 671 142	0.92
14 SH	14	1 504 335	142 991	1 647 326	0.91
08 GL	28	1 244 747	123 516	1 368 263	0.75
09 ZG	33	1 204 931	128 622	1 333 553	0.73
25 GE	11	1 143 951	109 255	1 253 206	0.69
06 OW/NW	13	910 156	90 110	1 000 266	0.55
18 GR	22	527 135	50 076	577 211	0.32
04 UR	4	464 916	41 141	506 057	0.28
12 BS	17	444 054	40 942	484 996	0.27
57 SYNA	5	274 845	24 078	298 923	0.16
15 AR	5	204 887	19 381	224 268	0.12
16 AI	1	37 198	3 247	40 446	0.02
58 OCSV	2	11 136	991	12 127	0.01
Total VAK	1 339	146 605 406	13 915 108	160 520 514	88.25
Total ErfAA	91	9 947 045	923 299	10 870 344	5.98
Total Passages	41	9 650 716	856 583	10 507 299	5.78

* La somme des montants arrondis ne correspond pas à la somme arrondie.



Paiements d’indemnités en cas d’intempéries 2024

État fin février 2025, résultats par période de décompte

Caisse	Nombre d’entreprises	Paiement	Remboursement AVS	Total	%
TOTAL*	502	10 160 326	1 068 414	11 228 740	100.00
47 OCST	109	3 078 896	333 616	3 412 512	30.39
60 UNIA	66	1 281 420	143 883	1 425 303	12.69
57 SYNA	35	1 169 983	110 546	1 280 529	11.40
21 TI	49	1 002 678	108 861	1 111 539	9.90
23 VS	23	621 660	60 133	681 793	6.07
01 ZH	26	528 282	50 605	578 888	5.16
18 GR	12	296 551	29 495	326 046	2.90
58 OCSV	7	249 703	23 186	272 889	2.43
10 FR	20	234 736	24 879	259 615	2.31
03 LU	21	172 109	18 508	190 617	1.70
22 VD	15	164 293	20 892	185 184	1.65
26 JU	18	161 460	17 351	178 811	1.59
19 AG	18	161 299	17 333	178 632	1.59
17 SG	15	157 900	16 446	174 345	1.55
49 IP Porrentruy	10	113 544	12 008	125 552	1.12
05 SZ	4	108 927	10 100	119 027	1.06
11 SO	7	101 037	10 459	111 496	0.99
02 BE	12	90 996	10 742	101 739	0.91
13 BL	7	72 819	7 784	80 602	0.72
09 ZG	3	66 975	6 858	73 833	0.66
15 AR	2	60 699	7 010	67 710	0.60
12 BS	8	59 858	6 017	65 875	0.59
20 TG	5	56 329	6 598	62 927	0.56
08 GL	1	55 421	5 010	60 431	0.54
24 NE	5	45 416	4 734	50 150	0.45
06 OW/NW	3	35 570	4 318	39 888	0.36
14 SH	1	11 764	1 040	12 804	0.11
Total VAK	275	4 266 779	445 175	4 711 954	41.96
Total ErfAA	217	5 780 003	611 231	6 391 234	56.92
Total Passages	10	113 544	12 008	125 552	1.12

* La somme des montants arrondis ne correspond pas à la somme arrondie.

Paiements d’indemnités en cas d’insolvabilité 2024

État fin février 2025, résultats selon la date de faillite

Caisse	Nombre d’entreprises	Créance des travailleurs	%
TOTAL*	957	34 649 296	100.00
01 ZH	161	5 725 414	16.52
21 TI	160	5 437 716	15.69
10 FR	33	3 801 142	10.97
25 GE	85	2 580 645	7.45
19 AG	68	2 266 786	6.54
09 ZG	54	2 155 047	6.22
02 BE	66	1 977 110	5.71
22 VD	38	1 726 747	4.98
03 LU	47	1 352 341	3.90
18 GR	19	1 258 738	3.63
13 BL	27	1 088 643	3.14
17 SG	42	928 969	2.68
23 VS	35	793 173	2.29
11 SO	19	738 569	2.13
20 TG	23	631 811	1.82
12 BS	25	554 879	1.60
24 NE	15	552 904	1.60
05 SZ	12	316 984	0.91
06 OW/NW	6	307 352	0.89
15 AR	7	240 995	0.70
14 SH	7	116 761	0.34
26 JU	5	89 387	0.26
04 UR	3	7 184	0.02

* La somme des montants arrondis ne correspond pas à la somme arrondie.

Aperçu

S’élevant à près de 4,5 milliards de francs, la somme des **indemnités de chômage** versées est de 24,4 % supérieure au montant de l’année précédente. La caisse de chômage UNIA ainsi que les caisses publiques des cantons de Vaud, de Zurich et de Genève ont procédé, conjointement, à plus de la moitié des versements, et près des deux tiers des paiements ont été effectués par des caisses de chômage publiques (VAK).

L’année sous revue a été marquée par une forte hausse des **indemnités en cas de RHT**, qui ont augmenté de plus de 110 millions de francs, pour atteindre près de 182 millions de francs. Au cours de la même période, le nombre de secteurs d’exploitation concernés a doublé, passant de 740 à 1471. Le taux des prestations d’indemnité en cas de (RHT) versées par les caisses de chômage publiques (VAK) se situe à 88 %.

La somme des **indemnités en cas d’intempéries** a diminué par rapport à l’année précédente, passant de 13,8 millions de francs à 11,2 millions de francs. Les trois caisses de chômage privées OCST, SYNA et UNIA ont versé la majeure partie des prestations. Elles ont procédé à des paiements d’un montant d’environ 6 millions de francs, qui équivaut à plus de la moitié de l’ensemble des prestations.

Par rapport à 2023, les versements d’**indemnités en cas d’insolvabilité** sont de nouveau légèrement en hausse et atteignent 34,6 millions de francs. Les caisses de chômage des cantons de Zurich, de Fribourg, de Genève et du Tessin en ont versé la majeure partie, soit plus de 50 %.

Indemnisation des frais d'administration des caisses de chômage

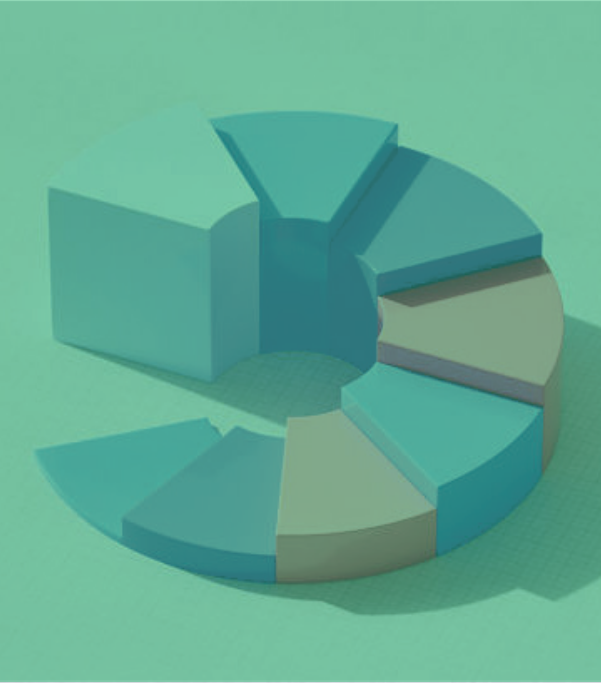
Frais d'administration des caisses de chômage 2024

État fin février 2025

Caisse	FA	dont frais personel	dont frais locaux	EPT	Frais personel/ EPT	UP	IFA/ UP
TOTAL	212 638 712	174 213 069	15 336 468	1 548	112 575	36 181 350	5.88
49 IP Porrentruy	384 769	327 196	25 834	2.90	112 826	121 685	3.16
22 VD	15 501 587	12 892 606	1 426 927	124.22	103 788	3 149 695	4.92
17 SG	7 357 255	6 303 502	428 379	57.56	109 512	1 490 719	4.94
24 NE	3 624 752	2 942 146	347 441	26.52	110 941	734 324	4.94
20 TG	5 129 139	4 464 973	320 403	40.34	110 684	1 029 302	4.98
05 SZ	1 137 467	1 014 564	70 242	8.99	112 855	227 413	5.00
01 ZH	15 401 439	12 887 597	1 104 982	113.18	113 868	3 035 574	5.07
14 SH	1 380 227	1 199 751	94 928	9.26	129 563	268 300	5.14
18 GR	2 562 292	2 199 031	143 719	17.73	124 029	497 474	5.15
19 AG	8 423 454	7 194 748	641 779	66.18	108 715	1 580 693	5.33
26 JU	958 624	828 611	40 773	6.78	122 214	177 542	5.40
15 AR	865 228	762 279	42 446	6.14	124 150	158 237	5.47
10 FR	5 197 312	4 323 345	302 741	39.17	110 374	941 865	5.52
47 OCST	4 065 515	3 400 704	385 495	32.09	105 974	724 993	5.61
25 GE	10 842 536	8 878 956	977 441	72.82	121 930	1 922 003	5.64
21 TI	2 186 921	1 899 409	148 232	18.87	100 658	376 188	5.81
04 UR	339 103	300 939	13 982	2.80	107 478	57 778	5.87
35 Syndicom	1 282 360	1 097 341	72 931	8.61	127 450	218 342	5.87
60 UNIA	57 917 173	43 953 789	3 537 921	397.82	110 487	9 641 759	6.01
11 SO	4 390 671	3 628 360	344 925	30.42	119 275	729 300	6.02
23 VS	6 166 747	5 116 340	528 201	42.46	120 498	977 569	6.31
58 OCSV	3 993 785	3 218 957	455 344	25.24	127 534	631 905	6.32
02 BE	15 335 793	13 416 465	942 675	115.72	115 939	2 350 771	6.52
06 OW/NW	981 929	842 689	81 853	7.04	119 700	147 224	6.67
12 BS	6 253 076	5 006 692	556 141	42.68	117 308	927 908	6.74
44 SIT	1 258 980	1 014 332	162 499	9.47	107 110	178 170	7.07
03 LU	8 224 460	6 974 256	535 991	66.63	104 671	1 149 010	7.16
09 ZG	3 179 384	2 727 530	315 391	17.46	156 216	428 556	7.42
13 BL	6 988 259	5 793 307	583 011	47.57	121 785	936 805	7.46
57 SYNA	10 207 989	8 626 696	660 910	82.58	104 465	1 253 290	8.15
08 GL	864 571	776 766	36 498	6.80	114 230	98 543	8.77
16 AI	235 915	199 195	6 435	1.48	134 501	18 413	12.81
Total VAK	133 528 142	112 574 056	10 035 535	989	113 847	23 411 206	5.70
Total ErfAA	78 725 801	61 311 818	5 275 099	556	110 311	12 648 459	6.22
Total Passages	384 769	327 196	25 834	3	112 826	121 685	3.16

Au moment de la publication du rapport d'activités, les frais d'administration n'ont pas encore été révisés.

FA frais d'administration (frais engendrés)
EPT équivalents plein temps
UP unités de prestations



Un accord passé entre la Confédération et les fondateurs des caisses de chômage (Cch) règle les détails de l'indemnisation des frais d'administration des Cch. Pour chaque prestation, la CCh comptabilise un certain nombre d'unités de prestations en fonction de la charge en temps de travail.

L'efficacité des caisses de chômage en matière de coûts peut se lire à la hauteur des frais d'administration par unité de prestation (FA/UP, voir dernière colonne). À partir de 2020, la crise du coronavirus a entraîné d'importantes fluctuations quant à la charge de travail des CCh, avec pour effet des variations du nombre d'unités de prestation et (avec un décalage temporel) des frais d'administration. Il convient de tenir compte de ce contexte lors de la lecture de ces chiffres. Les changements de ces dernières années reflètent en premier lieu ces fluctuations et ne permettent pas de conclure à des changements plus profonds de l'efficacité des caisses de chômage en matière de coûts.

Pour la période de l'accord 2024–2027, l'application des règles actuelles concernant l'attribution d'un bonus en cas de performance supérieure à la moyenne, ainsi que l'imposition d'un malus en cas d'efficacité nettement inférieure et répétée, est suspendue. Cette suspension intervient dans le cadre de l'introduction du nouveau système de paiement des caisses de chômage, SIPAC 2.0. Durant cette période transitoire, aucun bonus ni malus ne sera appliqué.

Mesure des résultats de l'assurance-chômage

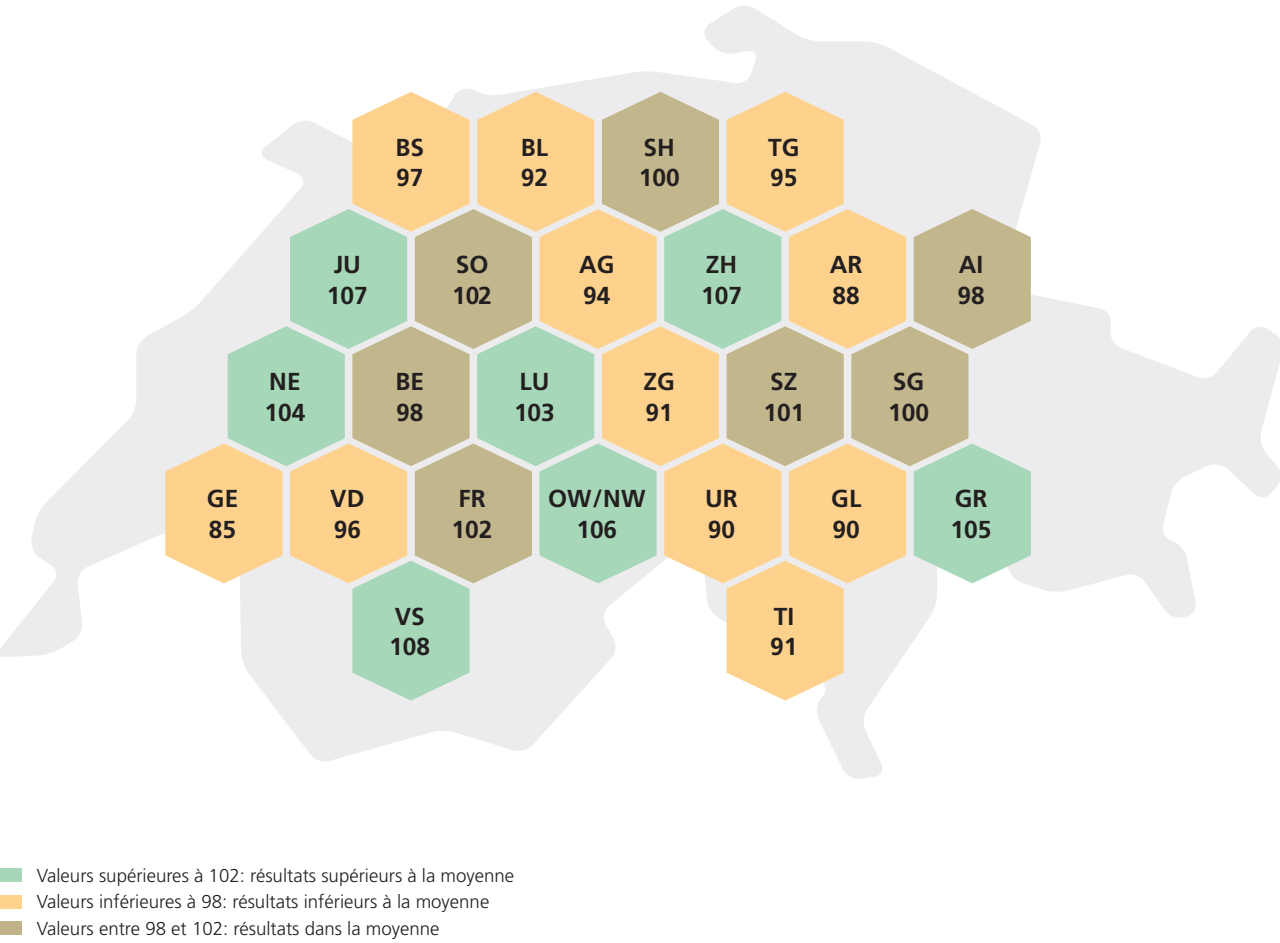
Un accord entre la Confédération et les cantons règle le pilotage du service public de l'emploi. Les mesures des résultats du service public de l'emploi sont un élément clé de cet accord.

L'objectif stratégique prioritaire du service public de l'emploi est d'intégrer le plus rapidement et durablement possible dans le marché du travail, les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage. Les résultats annuels de la mesure des résultats assurance-chômage montrent avec quelle efficacité les cantons atteignent ces objectifs prioritaires.

- L'atteinte de l'objectif est mesurée à l'aide de quatre indicateurs de résultats:
- durée moyenne de perception d'indemnités journalières
 - part des entrées au chômage de longue durée
 - part des arrivées en fin de droits
 - part des réinscriptions

L'organe de compensation calcule chaque année, par une procédure statistique, un benchmark cantonal relatif à ces quatre indicateurs de résultats.

Benchmark mesure des résultats de l'assurance-chômage 2024



L'objectif stratégique prioritaire du service public de l'emploi est d'intégrer le plus rapidement et durablement possible dans le marché du travail, les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage.



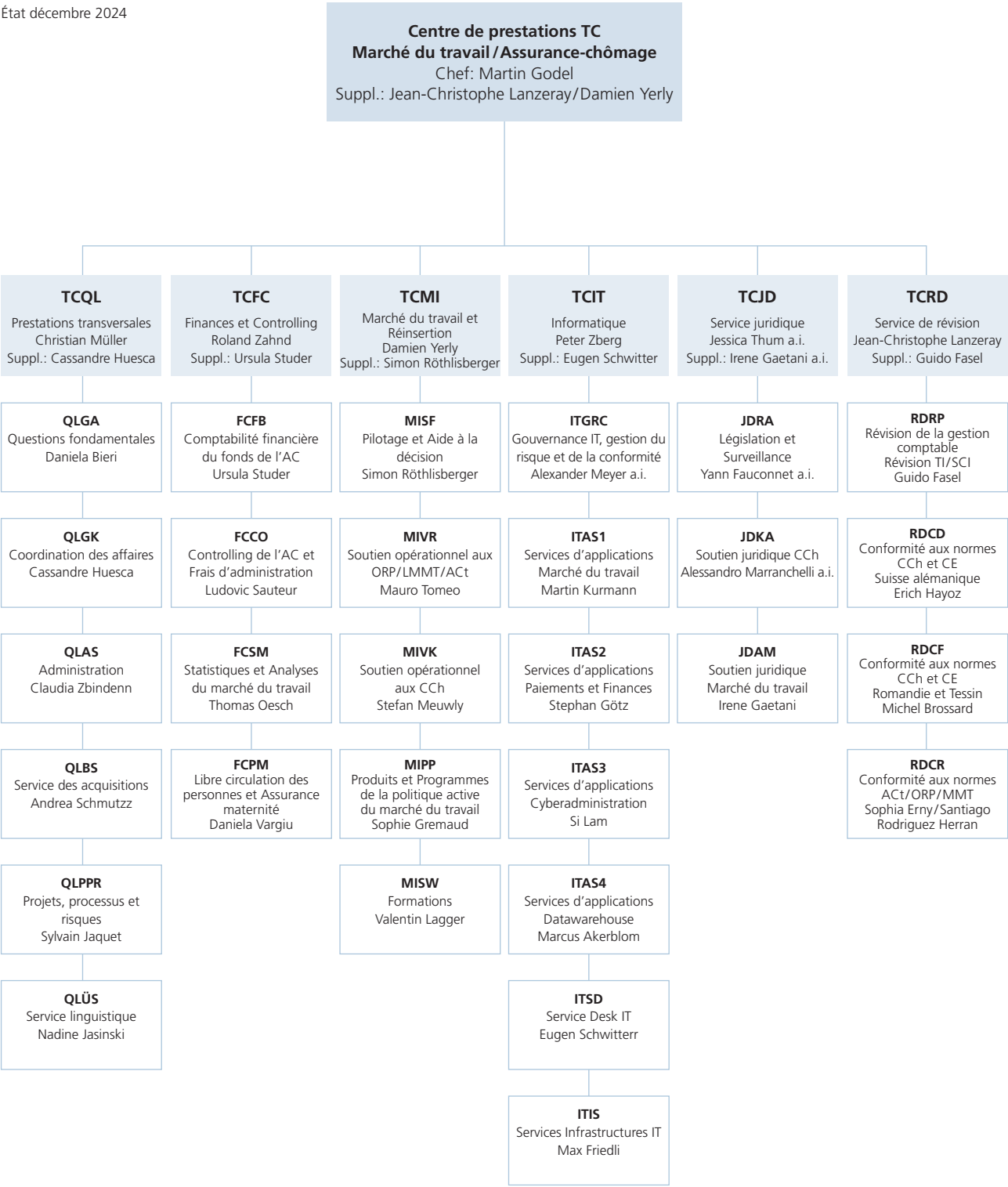
Aperçu des interventions parlementaires

Les interventions parlementaires, y compris les prises de position et réponses y relatives, peuvent être consultées dans la base de données des objets parlementaires Curia Vista à l'adresse suivante: www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/curia-vista

Type d'intervention	Numéro de l'intervention	Titre	Déposé par	État au 31.12.2024
Motion	24.3581	Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur	Johanna Gapany, Conseillère aux Etats	Attribué à la commission compétente
Motion	24.3639	Un programme «Supported Re-Entry» pour réinsérer les candidates et les candidats au retour à la vie active avec succès	Giorgio Fonio, Conseil national	L'avis relatif à l'intervention est disponible
Motion	24.3653	Femmes enceintes au travail. Combler les lacunes, protection de la maternité pour toutes les travailleuses	Flavia Wasserfallen, Conseillère aux Etats	Attribué à la commission compétente
Motion	24.3805	Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur	Samira Marti, Conseillère nationale	L'avis relatif à l'intervention est disponible
Motion	24.3807	Pour une stratégie globale visant à faciliter la réintégration professionnelle des personnes ayant quitté le marché du travail depuis plusieurs années	Sibel Arslan, Conseillère nationale	L'avis relatif à l'intervention est disponible
Motion	24.4043	Pour une meilleure réinsertion après une longue interruption professionnelle	Isabelle Chappuis, Conseillère nationale	L'avis relatif à l'intervention est disponible
Motion	24.4017	Charger les ORP de l'intégration et de la coordination des réfugiés reconnus et des bénéficiaires du statut S dans le monde du travail	Walter Gartmann, Conseil national	L'avis relatif à l'intervention est disponible
Interpellation	24.4430	Réallocation temporaire d'employés en RHT au sein des entreprises	Vincent Maître, Conseil national	Déposé

Organigramme TC

État décembre 2024



TC: vue d'ensemble des tâches principales

Finances et Controlling (TCFC)

Le secteur Finances et Controlling (TCFC) gère les comptes consolidés du fonds de compensation de l'assurance-chômage. Ces comptes englobent les comptes de l'organe de compensation et les sommes périodiques des caisses de chômage. Dans ce contexte, la couverture des besoins financiers pour l'exécution des tâches ainsi que la gestion des placements et des dettes jouent un rôle essentiel.

TCFC gère aussi le controlling financier pour l'assurance-chômage et décide de la prise en compte des frais d'administration des organes d'exécution.

En outre, le secteur réalise pour le compte d'organes internes et externes des évaluations statistiques sur le chômage ainsi que sur les indemnités en cas d'intempéries, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité. Tous les mois, il élabore et publie une documentation de presse complète concernant la situation du marché du travail. De plus, une fois par année, il publie la brochure «Le chômage en Suisse». La plateforme www.amstat.ch permet de consulter toutes les statistiques publiées.

Dans le cadre des traités bilatéraux entre la Suisse, l'Union européenne et l'AELE dans le domaine de l'assurance-chômage (attestation de périodes d'emploi en Suisse et décomptes avec l'étranger concernant les frontaliers), TCFC assume également le rôle d'interlocuteur pour les autorités étrangères et les assurés.

- Nombre de postes: 23,4

Informatique (TCIT)

En tant que prestataire interne de services informatiques, le secteur Informatique (TCIT), au vu de son rôle de coacteur et de promoteur de la numérisation, participe à la gestion globale de l'environnement applicatif mis à disposition de manière centralisée, qui inclut des applications spécialisées et des solutions de cyberadministration de l'assurance-chômage, du service public de l'emploi et de la statistique du marché du travail.

Ses tâches principales consistent tout d'abord à exploiter l'ensemble des applications informatiques spécialisées, des solutions de cyberadministration et des infrastructures IT qu'elles requièrent, et à en assurer la maintenance et le développement. Par ailleurs, il fournit un soutien aux quelque 6000 utilisateurs internes et aux désormais plus de 100 000 utilisateurs des solutions en ligne.

Une autre tâche essentielle dont est chargé le secteur Informatique, en étroite collaboration avec le domaine spécialisé

et les organes d'exécution, est l'implémentation et le déploiement de nouvelles fonctionnalités et applications spécialisées orientées vers les besoins. À cet égard, l'offre de conseil axée sur les clients et le déploiement ciblé de nouvelles technologies jouent un rôle important.

Les applications spécialisées sont utilisées dans les domaines du service public de l'emploi, des mesures relatives au marché du travail, du versement des indemnités de chômage et des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, d'intempéries ou d'insolvabilité, de la gestion financière, de la statistique du marché du travail, ainsi que des solutions internet et intranet. Elles offrent également un appui dans les processus de conduite et de soutien de l'organe de compensation et des organes d'exécution. Au total, le secteur Informatique exploite environ 80 applications

- Nombre de postes: 57,4

Service juridique (TCJD)

Le secteur Service juridique (TCJD) assure la haute surveillance de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI). Ce secteur est responsable de veiller à une application uniforme et correcte du droit. Il est formé d'une équipe de juristes répartis en trois groupes en fonction de ses interlocuteurs:

- groupe Soutien juridique Marché du travail (JDAM)
- groupe Soutien juridique CCh (JDKA)
- groupe Législation et Surveillance (JDRA)

En matière de législation, le secteur TCJD effectue les modifications nécessaires de la LACI en collaboration avec le secteur TCQL. En cas de modifications des ordonnances d'application de la LACI, TCJD prend la responsabilité.

TCJD fait office de service de liaison pour les questions sur le chômage liées à la coordination avec les assurances sociales européennes. De plus, le secteur est responsable du suivi du droit au niveau européen et de sa mise en œuvre. Le secteur s'assure que le droit de la protection des données soit mis en œuvre dans l'AC et s'occupe du droit en matière d'informatique.

Le service juridique participe à l'élaboration des directives à l'intention des organes d'exécution de l'assurance-chômage afin d'assurer une application homogène de la loi. Une application uniforme du droit est également garantie par une surveillance concrète des décisions d'exécution de la LACI. Le service juridique contrôle en effet les décisions des tribunaux cantonaux et les décisions sur opposition, ces dernières par échantillonnage. En cas d'application incorrecte de la législation sur l'assurance-chômage, il est légitimé à faire opposition ou d'y soumettre des prises de position.

Par ailleurs, le service juridique répond aux questions relatives au droit que lui adressent les organes d'exécution. Le secteur traite également les interventions parlementaires inhérentes à son domaine de compétence. Enfin de manière générale, il conseille les autres secteurs de TC sur toute question juridique.

- Nombre de postes: 15,5

Marché du travail et Réinsertion (TCMI)

Le secteur Marché du travail et Réinsertion (TCMI) est chargé de piloter et de conseiller, en matière de prise de décisions, les caisses de chômage (CCh), les offices régionaux de placement (ORP), les services de logistique des mesures relatives au marché du travail (LMMT) et les autorités cantonales (ACT). Le secteur est responsable des accords conclus avec les cantons et les fondateurs des caisses de chômage et s'occupe de la mesure des résultats et des prestations des organes d'exécution. Il élabore des appréciations de la situation ainsi que des analyses de processus et d'organisation, et met à disposition des indicateurs de pilotage.

Le secteur TCMI offre un soutien opérationnel à l'ensemble des organes d'exécution (CCh, ORP, LMMT et ACT) dans la mise en œuvre de leurs tâches et encourage l'échange d'expériences. Le secteur est également responsable des processus métiers pour le développement des systèmes informatiques tels que les applications spécialisées SIPAC (système d'information pour le paiement de prestations de l'assurance-chômage) et PLASTA (système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail) et formule des exigences métier dans le cadre de la mise en œuvre de projets stratégiques tels que «SIPACfutur» et l'«eAC». L'assurance de la qualité des données ainsi que les décomptes des assurances sociales (AVS, LPP, LAA) dans le cadre des prestations de l'assurance-chômage font aussi partie intégrante des tâches du TCMI.

L'assurance-chômage a pour tâche de promouvoir l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi en les assignant aux mesures relatives au marché du travail (MMT). Les MMT visent la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail. Le secteur soutient les services LMMT cantonaux en ce qui concerne la qualité et l'efficacité des MMT. En outre, le secteur TCMI gère le portefeuille des MMT nationales, accompagne les essais pilotes destinés à tester de nouveaux instruments relatifs au marché du travail et coordonne le réseau EURES dans le cadre du service public international de l'emploi.

Finalement, le secteur TCMI coordonne l'offre de formations mise à disposition par l'organe de compensation et orga-

nise des formations pour les collaborateurs des organes d'exécution.

- Nombre de postes: 39,4

Prestations transversales (TCQL)

Le secteur Prestations transversales (TCQL) assure un large éventail de prestations à l'interne du TC et élabore des bases stratégiques et thématiques en matière de politique du marché du travail. Par ailleurs, la direction du bureau national de la collaboration interinstitutionnelle (CII) est rattachée à TCQL sur le plan du droit du personnel.

Le groupe Questions fondamentales (QLGA) accompagne et soutient les affaires du Conseil fédéral en matière d'assurance-chômage et de politique du marché du travail sur les plans stratégique et scientifique et coordonne ces affaires à l'échelle fédérale avec les autres institutions de la sécurité sociale, de la migration, de l'intégration et de la formation. En particulier, il représente l'assurance-chômage au sein de la CII nationale et assume les tâches liées au secrétariat scientifique de la commission de surveillance. Il est responsable de la mise en œuvre de projets d'envergure tels que le programme d'impulsion de la série de mesures du Conseil fédéral visant à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène, l'obligation d'annoncer les postes vacants et les révisions de loi dans le domaine de l'assurance-chômage.

Le groupe Coordination des affaires (QLGK) canalise et coordonne les mandats au sein des secteurs et entre eux ainsi que les affaires politiques. Il garantit une communication cohérente et unifiée de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi à l'interne comme à l'externe (p.ex. via le portail travail.swiss et la page LinkedIn «SECO – Marché du travail/Assurance-chômage»). En outre, il assure et encourage la transmission d'informations et l'échange d'expériences avec les organes d'exécution, notamment par l'organisation de séminaires et de colloques. Enfin, QLGK se charge de coordonner les apprentis de commerce du centre de prestations.

Le groupe Projets, processus et risques (QLPPR) prépare les instruments et les informations de pilotage de l'organe de compensation en tenant compte de différents aspects comme l'orientation stratégique, les processus, les risques, la continuité des affaires, la gestion des risques et le système de contrôle interne. Afin d'assurer la sélection, la priorisation et le pilotage des projets de l'organe de compensation, la gestion des portefeuilles de projets et le bureau de la gestion de projets mettent à disposition les bases, les analyses, les recommandations ainsi que les instruments nécessaires.



Le Service des acquisitions (QLBS) est l’organe central pour la gestion et la coordination de toutes les acquisitions de l’organe de compensation. Le groupe est responsable de l’exécution correcte et légalement conforme des opérations d’acquisition. Il réceptionne les offres, gère les appels d’offres OMC, conduit ou coordonne les cycles de négociation et établit les contrats. En outre, le groupe est une interface du Centre de compétence des marchés publics de la Confédération.

Le groupe Administration (QLAS) a le rôle de plaque tournante pour toutes les questions administratives et organisationnelles des différents secteurs. Par ailleurs, il s’occupe de la gestion des actes de défaut de biens des caisses de chômage ainsi que des formulaires et des brochures de l’assurance-chômage. Enfin, il est responsable de l’envoi d’informations telles que les communications ou les directives aux organes d’exécution.

Le Service linguistique (QLÜS) traduit des textes de l’allemand vers le français et est généralement compétent pour toutes les traductions et questions relatives aux langues pour l’ensemble de la Direction du travail. Afin de faire face aux pics de travail et de traiter les demandes de traduction vers des langues non officielles ou vers l’anglais, le service linguistique entretient un réseau étoffé de traducteurs externes, auxquels il attribue des mandats, et dont il gère le suivi et la révision. Le groupe travaille au moyen de l’outil de traduction Transit et de son workflow. Le développement d’une banque de terminologie spécialisée fait également partie de son cahier des charges.

Le Bureau national de la collaboration interinstitutionnelle (CII) est un centre de compétences et une plateforme d’échange d’informations pour les thèmes ayant trait à la CII. Il soutient le comité de pilotage de la CII ainsi que le comité de développement et de coordination s’agissant des questions opérationnelles et techniques. Par ailleurs, il entretient des échanges étroits avec les coordinateurs cantonaux de la CII.

Le service scientifique d’état-major International constitue le point de contact de TC pour les organisations internationales et les institutions partenaires à l’étranger. Pour coordonner ses missions, le service joue un rôle de plaque tournante, c’est-à-dire qu’il traite et gère les demandes, définit et pilote les thématiques et représente activement les intérêts des groupes bénéficiaires de l’AC et du SPE au sein des instances internationales.

- Nombre de postes: 36,1

Service de révision (TCRD)

Le Service de révision (TCRD) est subdivisé en quatre groupes:

- RDRP (révision de la gestion comptable, révision IT, système de contrôle interne [SCI], surveillance financière des mesures relatives au marché du travail [MMT])
- RDCh (conformité aux normes des caisses de chômage [CCh] et contrôles des employeurs, Suisse alémanique)
- RDCF (conformité aux normes des CCh et contrôles des employeurs, Suisse romande et Tessin)
- RDCR (conformité aux normes des autorités cantonales [ACt], des offices régionaux de placement [ORP] et des MMT assignées)

Les contrôles effectués par les réviseurs portent sur environ 90 % de la charge des comptes annuels du fonds de l’assurance-chômage (AC). Les résultats constituent une base essentielle pour la révision de groupe effectuée par le Contrôle fédéral des finances.

Le secteur TCRD veille, au moyen de révisions, à ce que les ressources financières de l’AC soient utilisées conformément aux règles et que les dispositions légales soient respectées. Ses missions comprennent la vérification de la gestion comptable, de l’inventaire ainsi que du SCI au sein des organes d’exécution. Un autre point clé porte sur le contrôle du versement correct des indemnités de chômage, de réduction de l’horaire de travail, des intempéries et des insolvabilités, ainsi que sur le respect des dispositions légales dans les ORP et les ACt, MMT assignées comprises. En outre, TCRD vérifie si les heures perdues ont été déclarées conformément aux règles dans les entreprises confrontées à des pertes d’heures de travail pour des raisons économiques ou météorologiques. La révision informatique est réalisée en collaboration avec les spécialistes de TCIT.

Afin de détecter les risques à un stade précoce et effectuer des contrôles ciblés, TCRD s’appuie de plus en plus sur des analyses de données. Les résultats des révisions sont partagés avec les secteurs TCMI (pilotage), TCJD (droit), TCFC (finances) et TCIT (informatique). L’objectif de l’activité de révision est de garantir une mise en œuvre conforme et efficace de l’AC et de protéger le fonds contre tout préjudice d’ordre financier.

- Nombre de postes: 25,9

Achevé d’imprimer
© 2025 Secrétariat d’État à l’économie SECO, Berne

Publication
Centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage
Secrétariat d’État à l’économie SECO
Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche DEFR

Informations
www.travail.swiss
www.seco.admin.ch, rubrique Assurance-chômage

Rédaction
Diego Arriagada, Elisabeth Bosshart, Fabienne Ducry, Patrizia Friedrich-Pescetti, Selina Furgler, Martin Gasser, Jürg Gilgen, Dorit Griga, Iris Guggisberg, Corinne Hofer, Cyrill Kalbermatten, Daniel Keller, Alan Knaus, Samuel Kost, Thuy Nguyen, Fabian Rühlé, Claudia Schnider Knutti, Mauro Tomeo, Janka Wegmüller, Sara Winter, Viviana Zitola

Traduction
Services linguistiques de la Direction du travail du SECO et du SG-DEFR

Conception graphique
Haller Artwork AG, Béatrice Haller, Berne

Expédition
Service d’administration Marché du travail et assurance-chômage

Photos: iStock
Tirage: 530 A/240 F
Impression: rubmedia AG, Berne

Faits
Chiffres
Données
2024

Rapport d'activité
Marché du travail et assurance-chômage



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO